

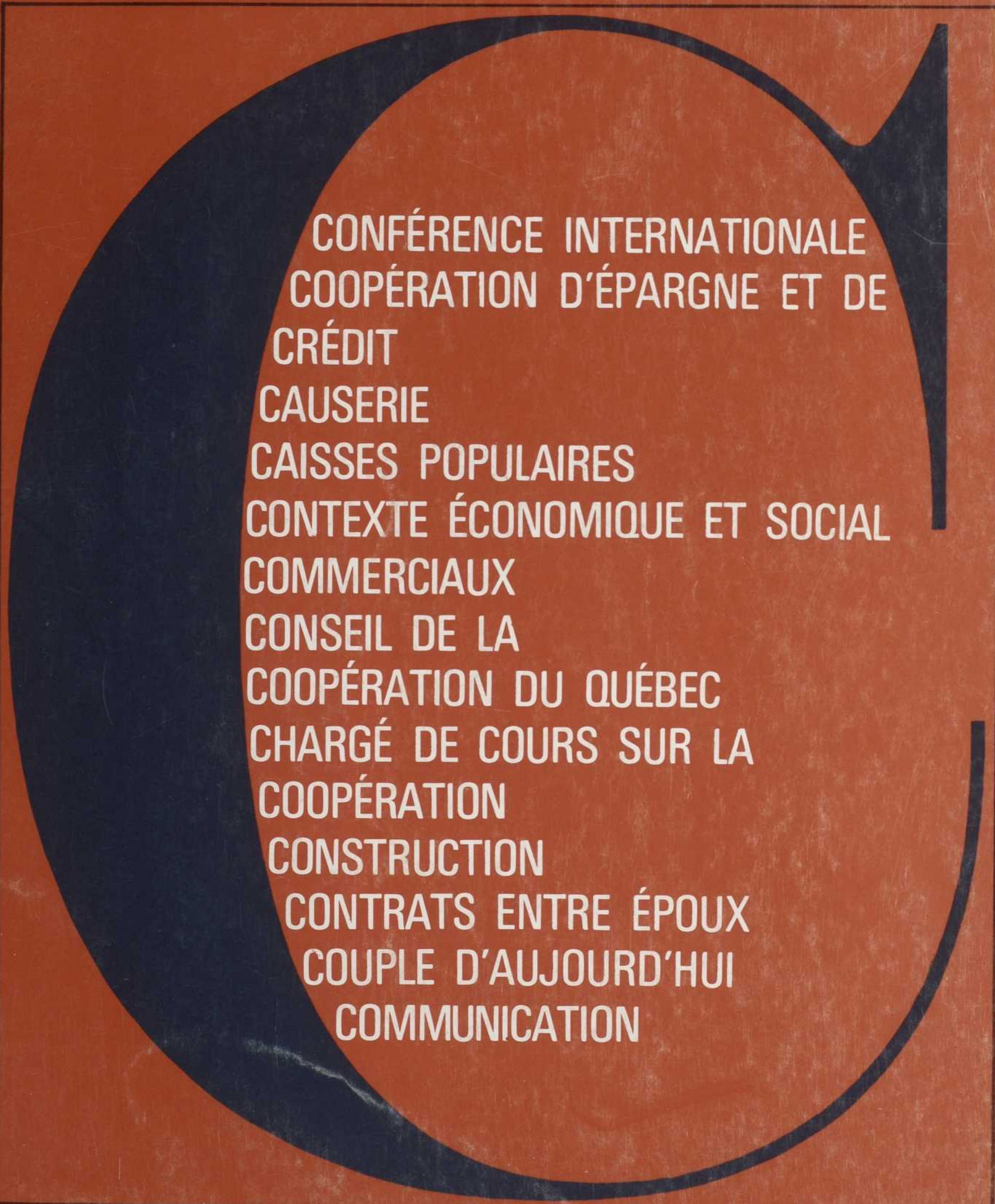
PER
R-243
CON

LA REVUE

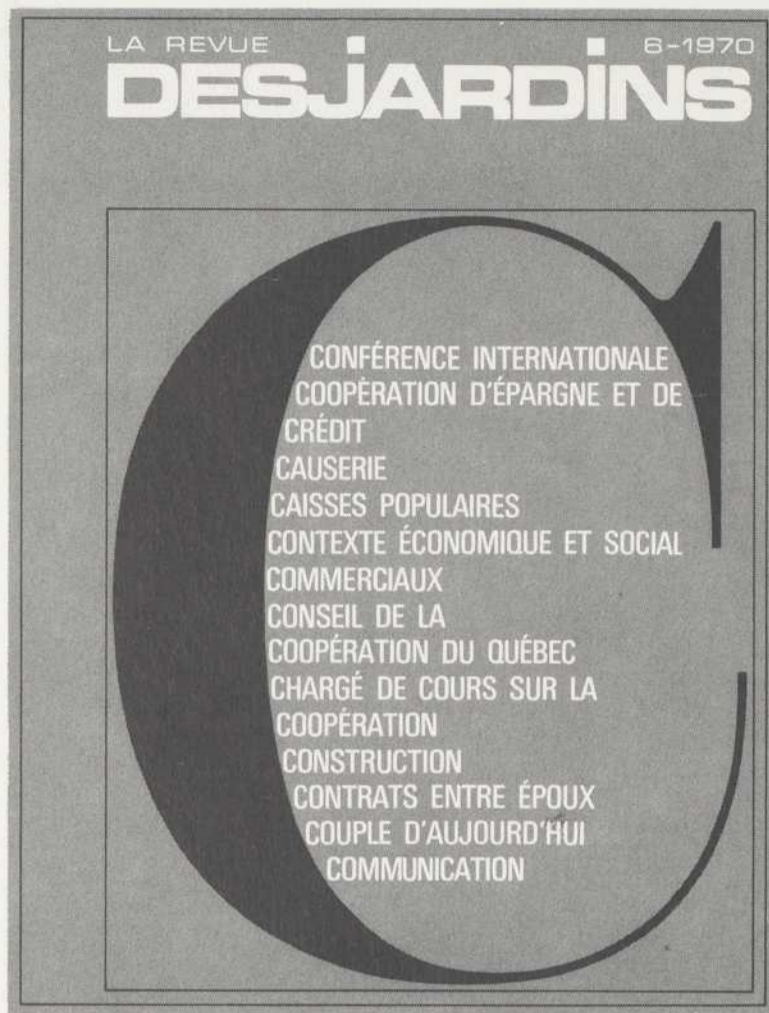
6-1970

DESJARDINS

BIBLIOTHÈQUE DES TROIS-RIVIÈRES



CONFÉRENCE INTERNATIONALE
COOPÉRATION D'ÉPARGNE ET DE
CRÉDIT
CAUSERIE
CAISSES POPULAIRES
CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMERCIAUX
CONSEIL DE LA
COOPÉRATION DU QUÉBEC
CHARGÉ DE COURS SUR LA
COOPÉRATION
CONSTRUCTION
CONTRATS ENTRE ÉPOUX
COUPLE D'AUJOURD'HUI
COMMUNICATION



La page couverture est une réalisation du maquettiste Pierre Brousseau qui a cerné de cette façon la présence de la Caisse populaire dans la majorité des secteurs de l'activité humaine.

VOLUME 36 N° 6

LA REVUE DESJARDINS, préparée par le Service de l'information et de la publicité, est l'organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, Avenue des Commandeurs, Lévis, Québec, Canada. Ce numéro est tiré à 17,300 exemplaires et il est imprimé aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec. ● Le prix de l'abonnement annuel est de \$3.50. ● Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe, permis n° 110. Port payé à Québec.

DIRECTEUR: ANDRÉ KALTENBACK

RÉDACTEUR EN CHEF: CLAUDE MOQUIN

RÉDACTEUR: CAMILLE FLEURY

MAQUETTISTE: PIERRE BROUSSEAU

SOMMAIRE

Le rôle des Caisses populaires Desjardins dans le contexte économique et social actuel. Ces deux premiers textes de MM. Émile Girardin et Paul-Émile Charron résument les allocutions des représentants de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins à la deuxième Conférence internationale de la Coopération d'épargne et de crédit, à Paris au mois de septembre..... **Page 3**

Les Caisses populaires Acadiennes fêtent leurs 25 ans..... **Page 15**

Trois nouveaux commerciaux des Caisses populaires Desjardins..... **Page 26**

Entrevue du professeur Davidovic. Le professeur spécialisé dans l'enseignement de la coopération précise: « Votre pays est le plus développé sur le continent américain relativement à la coopération »..... **Page 28**

La Société d'Assurance des Caisse Populaires agrandit son siège social à Lévis..... **Page 30**

Réforme du Code Civil: les contrats entre époux. Un court résumé sur un des aspects de la loi concernant les régimes matrimoniaux du 1^{er} juillet. Par Charles-A. Roberge **Page 31**

Le couple d'aujourd'hui. Ce texte de base sur une réalité de la présente décennie mérite une attention toute particulière. On y retrouve les différents problèmes qui affectent la famille québécoise et les besoins qui ressortent. Mme Yvette Goulet-Rousseau **Page 32**

LE RÔLE DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ACTUEL

La deuxième Conférence internationale de la Coopération d'épargne et de crédit s'est tenue, à Paris, du 21 au 25 septembre 1970.

À cette occasion, plusieurs représentants du Mouvement coopératif d'épargne et de crédit du monde entier se sont réunis à Paris. Le Québec était très bien représenté par le président et le directeur général de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, MM. Émile Girardin et Paul-Émile Charron. En plus, on pouvait y rencontrer plusieurs représentants des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, de même que des représentants des Caisses d'Économie et autres mouvements coopératifs d'épargne et de crédit.



Causerie de M. Émile Girardin

Monsieur Girardin, notre président, a fait un court exposé sur les Caisses scolaires dans la province de Québec et les avantages d'une telle institution pour l'éducation de la jeunesse.

Monsieur Girardin a insisté sur le fait qu'il fallait rendre les étudiants conscients de l'importance de l'épargne dans leur vie. « Une fois qu'ils eurent compris ce besoin, qu'ils furent en quelque sorte éduqués à l'épargne, ils contribuèrent avec enthousiasme et efficacité au fonctionnement de leur caisse scolaire. Je crois bien que la clef du succès de cette entreprise, comme de bien d'autres entreprises, fut la part de responsabilité que nous demandions aux étudiants eux-mêmes. Dans

les classes, les étudiants pouvaient compter l'argent, aider à faire remplir les bordereaux et dresser le total des sommes perçues; nous demandions aux étudiants eux-mêmes d'agir à toute fin pratique comme caissiers. »

À cause des changements dans le système d'éducation de la province de Québec, la formule qui avait été appliquée depuis 1949 s'avérait moins efficace. Monsieur Girardin continue sa causerie en précisant: « N'abandonnant aucunement cet esprit de responsabilité et de participation qui était à l'origine de l'organisation des caisses scolaires, nous avons essayé d'installer dans plusieurs écoles régionales ce que nous appelons des comptoirs. Ce genre de kiosque a l'avantage d'être sous la supervision directe d'un employé de la Caisse populaire; les heures d'ouverture de ce comptoir sont souples et essaient de se conformer aux quelques heures de loisir que nous retrouvons au niveau de l'école secondaire. Cependant, nous ne trouvons à dire que ce moyen a prouvé son efficacité à l'heure actuelle, à cause justement de la très grande mobilité des élèves et de l'anonymat qui prévaut maintenant dans nos grands complexes secondaires. »

Notre président a terminé sa causerie en disant: « Notre objectif premier, qui était de travailler à la formation économique des jeunes et de leur aider à développer le sens de l'épargne et de la planification de leur avenir, sera atteint:

- « 1 — par nos caisses scolaires au niveau élémentaire;
- « 2 — par les formes de coopératives d'épargne ou de comptoirs au niveau secondaire;
- « 3 — par la compréhension et l'encouragement des professeurs grâce aux Caisses populaires d'enseignants. »

LES CAISSES POPULAIRES COMME COOPÉRATIVE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Le directeur général de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, M. Paul-Émile Charron, a adressé la parole à trois reprises au cours de cette semaine du 21 au 25 septembre 1970, à l'occasion de la deuxième Conférence internationale de la coopération d'épargne et de crédit, tenue à Paris. M. Charron, dans son premier exposé, a d'abord expliqué les origines des Caisses populaires Desjardins. Ensuite, il a défini les Caisses populaires comme coopératives d'épargne et de crédit pour poursuivre en explicitant le rôle des Caisses populaires dans l'évolution économique du Québec.



Causerie de M. Paul-Émile Charron

Les Caisses populaires Desjardins ont des responsabilités vis-à-vis certains problèmes économiques et sociaux de la société québécoise puisqu'elles s'identifient à notre peuple et qu'elles peuvent apporter une contribution nécessaire à la solution de certains problèmes. Elles sont établies dans tous les milieux sociaux du Québec; elles sont la propriété collective de deux millions et demi de citoyens appartenant à toutes les classes sociales. Elles administrent plus de \$2 milliards d'épargnes populaires. Elles sont donc un facteur important de cohésion sociale et une puissance économique considérable puisqu'elles administrent une part importante des épargnes de la communauté québécoise; elles ont prêté, en 1969, plus de \$500 millions à leurs membres et elles ont acheté \$250 millions d'obligations des commissions scolaires, municipalités, hôpitaux, coopératives et des Gouvernements provincial et Fédéral.

Elles opèrent dans une société qui change sans cesse et rapidement et profondément. *Elles doivent, pour bien remplir leur rôle, bien connaître cette société dans laquelle elles évoluent; elles doivent être attentives aux changements économiques et sociaux, elles doivent s'adapter aux besoins qu'elles ont le devoir de satisfaire.* C'est d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui, dans notre société de consommation, les besoins se multiplient presque à l'infini, alors que les disponibilités des Caisses populaires, étant limitées aux épargnes qui leur sont confiées, *elles doivent forcément faire des options dans la distribution de leur crédit et s'en tenir invariablement à des politiques qui contribuent vraiment à l'amélioration de la situation économique et sociale de leurs membres de tous les milieux où elles sont présentes.*

Principales données économiques pour 1969

	Produit national brut	Revenu personnel total	par habitant	Hausse des prix à la consommation	Taux de chômage
Québec	\$ 19.9 milliards	\$ 15.7 milliards	\$2 624	3.1%	6.9%
Canada	78.1	61.0	2 896	4.5%	4.7%
États-Unis	932.1	747.2	3 676	5.4%	3.5%

Les remèdes

1) Une politique efficace des épargnes et des investissements

Tout d'abord, la mise en œuvre d'une politique cohérente et efficace du développement des épargnes et des investissements pour augmenter les emplois disponibles; des milliers de jeunes entrent, chaque année, sur le marché du travail.

Chez nous, au Canada et plus particulièrement au Québec, des mesures doivent être prises pour stimuler l'épargne, favoriser le crédit à la production et encourager les investissements industriels. La part dans l'emploi des épargnes que nous faisons au crédit à la production n'est pas suffisante par rapport à celle que nous accordons au crédit à la consommation, si nous prenons en considération les capitaux que requièrent nos investissements industriels, et qui à mon avis semblent être insuffisants puisque nous devons les emprunter dans une large mesure des autres pays.

Les Caisses populaires pourront, grâce au régime juridique de placements mieux adapté qui vient, à leur requête, de leur être accordé par l'Assemblée Nationale du Québec, participer davantage au progrès industriel et à la création d'emplois nouveaux. Elles participent depuis quelques années, à titre de copropriétaires avec le Gouvernement du Québec et d'autres actionnaires institutionnels et privés, au financement de la Société Générale de Financement du Québec, qui s'emploie à renforcer et à élargir la base industrielle et commerciale du Québec et à créer ainsi de nouveaux emplois.

Par ailleurs, les Caisses populaires contribuent au progrès industriel par des prêts à des industries et elles examinent des formules d'épargnes et d'investissements qui leur permettront de faire davantage pour le progrès industriel de leur Province.

2) Aménagement urbain et habitat

Comme contribution à la solution du problème de l'aménagement urbain et de l'habitat, les Caisses populaires analysent les besoins de certains milieux sociaux et régionaux et participent au financement d'habitations familiales et de logements à coût modique, en particulier dans les régions urbaines. Les Caisses régionales participent au financement de Co-Op Habitat qui, avec la coopération et l'appui financier de la Société provinciale d'Habitation du Québec, réalise des projets de rénovation urbaine, de maisons familiales et de logis à prix abordables. Les Caisses populaires qui prêtent, chaque année, environ \$150 millions pour l'habitation familiale, s'efforcent de planifier leur action de façon à répondre aux besoins les plus pressants, ne disposant pas de toutes les ressources nécessaires pour répondre à toutes les demandes d'emprunt de leurs membres.

3) Élimination de la pauvreté

C'est une tâche difficile qui exige beaucoup d'initiative et la coopération de tous les citoyens, des institutions et des entreprises, et des gouvernements à tous les niveaux. Il y a d'abord l'intégration des marginaux dans la société. En participant à des comités d'éducation, à des rencontres d'information, les défavorisés peuvent contribuer à leur revalorisation personnelle et à leur intégration dans la société. Les Caisses populaires peuvent les aider à s'intégrer dans la société avec la collaboration d'organismes intéressés à l'éducation populaire et de l'État. La Fédération provinciale a créé un comité mandaté pour étudier les meilleures formules pour aider, avec le concours d'organismes privés et de l'État, les défavorisés à sortir de l'état de pauvreté, à devenir des citoyens qui soient un actif pour notre société.

LES CAISSES POPULAIRES COMME COOPÉRATIVE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Les défavorisés ont besoin de crédit à la consommation, mais il leur est difficile d'en obtenir parce qu'ils n'ont pas, par manque de revenu, de pouvoir de remboursement. La collaboration de de l'État avec les Caisses populaires, et ceci s'est déjà fait dans des cas particuliers, permettra aux défavorisés d'emprunter des Caisses populaires en leur garantissant le remboursement des prêts effectués pour leur réhabilitation.

Nous étudions présentement avec le Ministère de la Famille et du Bien-Être social des formules de crédit à la consommation et d'aide financière pour les défavorisés qui veulent et qui pourraient s'intégrer dans la société. Nous espérons pouvoir établir certaines formes de collaboration dans le cadre des dispositions de la Loi de l'Aide sociale qui doit être incessamment mise en application.

Les Caisses populaires, tous le reconnaissent, ont fait énormément pour le progrès économique et social de notre société, pour le développement de petites et moyennes industries, pour la rénovation urbaine et l'habitat, en contribuant au financement de projets de rénovation urbaine, d'habitations familiales, de logements à loyer modique. Elles ont aidé un grand nombre de citoyens à faible revenu en consolidant leurs dettes, elles ont prêté à des défavorisés, parfois avec l'aide de l'État, pour les aider à se réhabiliter et à sortir des difficultés qu'ils ont rencontrées. Et elles comptent bien faire davantage pour répondre aux besoins pressants de l'heure.

4) Éducation de la population à la consommation

La publicité commerciale s'emploie à conditionner la masse, tend à faire croire aux consommateurs qu'ils doivent tout acquérir, et tout de suite, s'ils veulent jouir des biens de ce monde et être heureux.

Les Canadiens, à la fin de la guerre 1940-45 avaient plusieurs milliards d'épargne disponible ; la guerre avait réduit au strict minimum la production de biens de consommation. Tant et si bien qu'en 1945 les dettes à la consommation n'excédaient pas alors \$500 millions. Depuis lors, les salaires des Canadiens ont beaucoup augmenté, la production nationale des biens de consommation s'est multipliée, et leurs dettes à la consommation excèdent \$11 milliards, dont \$3 milliards au Québec ; environ 20% de leur revenu personnel disponible est engagé pour rembourser des emprunts et payer des achats à crédit de biens de consommation.

Les Caisses populaires intensifient leurs efforts

depuis quelques années pour faire l'éducation de leurs membres à la consommation. Une telle éducation ne se limite pas à leur apprendre à boucler leur budget. C'est facile d'apprendre à boucler son budget, c'est plus difficile de se comporter de façon à le boucler.

Les consommateurs doivent apprendre à connaître la société dans laquelle ils vivent, à identifier les facteurs qui les conditionnent, à juger et à réagir de la bonne manière, comme des adultes qui savent assumer leurs responsabilités personnelles et sociales, contrôler leurs réflexes et leurs réactions, décider eux-mêmes sagement de leur comportement, faire les options qui s'imposent dans l'utilisation de leurs revenus. L'éducation à la consommation leur apprend à bien réagir, à bien juger et à faire des options rationnelles dans l'usage des biens. De cette manière, ils retrouvent la sécurité et gardent l'équilibre nécessaire face à l'abondance, à la publicité commerciale, et aux changements qui créent l'insécurité. C'est ainsi qu'ils acquièrent des réflexes rationnels face à l'épargne et au crédit à la consommation, comme envers d'autres impératifs, et qu'ils acceptent, tant dans leur intérêt que dans celui de la société, de participer au financement industriel de leur province pour créer des emplois, éliminer le chômage, et réduire la pauvreté.

Le premier remède ou palliatif à nos difficultés qui s'aggravent, c'est, à mon humble avis, l'éducation économique et sociale de la population tout autant que l'enseignement adéquat et la formation professionnelle de la jeunesse.

La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins et L'Assurance-Vie Desjardins ont commandité une étude scientifique (1958-62) sur les besoins et les conditions de vie des familles salariées au Québec. Et, à la suite d'un congrès provincial des Caisses populaires qui a pris connaissance du rapport de cette étude faite par le Centre des recherches sociologiques de l'Université Laval, à Québec en 1963, elles ont commandité avec Radio-Canada des séries d'émissions éducatives nationales télévisées, sur l'administration budgétaire des familles et sur certains problèmes familiaux et sociaux pour l'éducation économique et sociale de la population canadienne.

La Fédération et les Unions régionales entraînent depuis quelques années des conseillers en éducation à la consommation pour les Caisses populaires qui en ont besoin. Elles élaborent ensemble et veillent à l'exécution de programmes

coordonnés d'éducation à la consommation auprès de la population. Les Caisses populaires ont accompli beaucoup et peuvent faire beaucoup pour l'éducation économique et sociale de notre population. Elles sont des organismes communautaires qui l'intègrent; elles sont des entreprises économiques qui appellent la participation active de leurs membres et qui leur rendent des services économiques concrets. Les membres, en participant à la vie de la Caisse, font leur éducation économique et sociale, contribuent à leur avancement personnel et au progrès de la communauté où ils s'insèrent.

5) Participation active des membres

La participation active des membres engage leur solidarité et leur responsabilité, et les prolonge dans une institution communautaire qui augmente l'efficacité de leur action et qui les aide en même temps à se réaliser. C'est la formule de participation personnelle et communautaire qu'exigent, aujourd'hui, les citoyens parce qu'ils se sentent impuissants et isolés devant les merveilles de la technologie et ils voudraient s'affirmer en participant à construire des entreprises ou des œuvres humaines qui les valorisent et qui les tiennent en équilibre dans ce monde nouveau en mutation.

Tous éprouvent le besoin intime de s'exprimer et de créer. Tous veulent participer à faire quelque chose qui les valorise. Le cultivateur s'exprime dans sa ferme qu'il améliore. L'artisan s'exprime dans les choses qu'il fait. Leur action créatrice fait appel à tous leurs talents et les aide à s'épanouir et à se réaliser eux-mêmes. Les citoyens doivent avoir la possibilité de s'exprimer, de créer et de participer à des institutions qui les valorisent, et ils doivent être conscients qu'ils participent activement au développement économique et au progrès social de la société.

Il faut qu'ils aient les facilités de le faire, qu'ils y participent effectivement, qu'ils en soient bien conscients. Le travail social de groupe est, aujourd'hui, exigé par l'évolution rapide de notre société.

Il y a, d'une part, interdépendance accrue des individus par suite de la socialisation de notre monde moderne, et, d'autre part, il y a la grande complexité des structures sociales. L'industrialisation et la mobilité de la population contribuent à la désorganisation ou l'affaiblissement des structures établies. Les fonctions de la famille tendent à se réduire, et certains besoins auxquels répondait autrefois la famille chez les jeunes sont,

aujourd'hui, satisfaits par des activités extérieures à la famille. Il est devenu urgent, pour empêcher nos gens de sombrer dans la masse, de multiplier les occasions de rencontres où les individus et les groupes peuvent s'exprimer et affirmer leurs aptitudes à prendre des initiatives et à assumer normalement leurs responsabilités.

Invitation aux jeunes

Les Caisses populaires offrent à la population, aux jeunes en particulier qui contestent la société de consommation, la possibilité d'une participation active au progrès économique et social de la société. Les Caisses populaires tendent à susciter des comités d'éducation qui intégreraient les différentes couches de notre société, les différents groupes d'âge et les diverses préoccupations économiques et sociales. C'est une excellente façon d'apprendre à analyser ensemble et à mieux comprendre la société, à se situer dans cette société en constante et profonde évolution et à bien réagir devant l'envahissement dangereux que représente pour le consommateur non averti l'incessante sollicitation de la publicité moderne.

Les Unions régionales et la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins ont apporté un soin particulier à susciter et favoriser l'établissement des Caisses populaires dans les écoles et les institutions d'enseignement à tous les niveaux. Effectivement, des Caisses d'épargne scolaires ont été établies dans presque toutes nos écoles. Des Caisses populaires ont été établies dans la plupart des collèges d'enseignement secondaire et dans nos Universités, et plus récemment chez les enseignants eux-mêmes.

Aux jeunes et aux moins jeunes qui veulent une participation active au progrès de notre société, les coopératives d'épargne et de crédit leur offrent des formules de participation active qui correspondent aux objectifs qu'ils recherchent. Il n'existe pas de formule plus universelle et plus directement reliée aux préoccupations de tous ceux qui ont vraiment à cœur le développement économique et le progrès social de la population.

Tous, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, peuvent en devenir membres et y participer. Les Caisses populaires les entraînent à participer à la vie de leur milieu; elles contribuent ainsi à instaurer la démocratie de participation en les amenant à assumer des responsabilités et à agir dans un esprit de solidarité dans l'organisation de la vie économique et sociale de leur milieu.

II – LES CAISSES POPULAIRES COMME MOYEN D'ÉDUCATION

Des membres mieux préparés et motivés

Il m'apparaît que nous devons intensifier nos efforts pour donner à nos membres des convictions profondes, pour susciter en eux des motivations solides, en leur offrant un meilleur éclairage sur les objectifs personnels et communautaires qu'ils poursuivent ensemble par leurs institutions coopératives, afin de les inciter à participer davantage à la vie courante et au bon fonctionnement du mouvement coopératif. C'est l'éducation qui assure les convictions nécessaires et les motivations requises chez les membres, qui développe la force intérieure de cohésion nécessaire du mouvement coopératif, qui en garantit la pérennité, en assure la fécondité et en favorise le progrès.

La conscience de la solidarité qui unit les coopérateurs dans le besoin est l'élément vital de la coopération. Sans elle est impossible la coopération authentique, celle qui engage tout l'homme, qui ne s'arrête pas aux viscères, qui le compénètre, le remue par l'intérieur, forge son âme. La vie ne serait pas possible sans l'air que nous respirons; l'oxygène permet les échanges essentiels au fonctionnement normal de notre organisme. De même, la vie coopérative n'est pas possible sans cette conscience de la solidarité qui unit les membres de la coopérative d'épargne et de crédit vis-à-vis les objectifs communs qu'ils poursuivent ensemble. Elle n'est pas possible sans cette conviction que leur action commune, si elle est bien conduite, leur permet d'atteindre les objectifs économiques et sociaux communs qui la motivent. La coopérative d'épargne et de crédit poursuit des buts économiques, c'est entendu, mais l'action coopérative, bien qu'économique, a, outre des résultats économiques, des effets moraux et sociaux inappréciables parce que l'action coopérative s'enracine dans l'être moral et social des membres qui posent des actes économiques, et parce que, en raison des vertus morales et sociales qu'elle met en exercice, les bonifie.

« Le danger pour le mouvement coopératif, a écrit le D^r G. Fauquet, serait de se méconnaître lui-même et de ne se manifester que sous son aspect purement économique. Toute conduite pratique des affaires coopératives qui ne voit

dans le sociétaire qu'un être économique et non une personne, je veux dire un être moral et social, compromet, tout aussi bien le rayonnement spirituel de la coopération que sa prospérité matérielle. Le plus grave serait que cette erreur puisse trouver sa justification doctrinale dans des théories de la coopération qui ne feraient appel qu'aux abstractions amORALES de l'économie politique. »

L'action coopérative, en raison de ses exigences qui rejoignent l'être moral et social des coopérateurs, en raison de ses effets non seulement économiques mais aussi sociaux et moraux, excède l'économique, dépasse la prospérité matérielle, contribue puissamment à la santé morale et sociale des coopérateurs. Les membres sont solidaires vis-à-vis les objectifs communs de leur coopérative d'épargne et de crédit. Ils sont aussi solidaires vis-à-vis leur coopérative envisagée comme instrument ou moyen de satisfaire ensemble certains besoins économiques communs. Cette double solidarité économique qui les unit dans leur Caisse populaire ne peut s'exercer efficacement sans la solidarité sociale et morale qui les unit entre eux; parce que l'action coopérative exige des membres, pour être réelle et efficace, la pratique de la solidarité sociale et morale, condition de leur action coopérative.

Ils doivent comprendre que la prospérité de leur coopérative d'épargne et de crédit représente un bien commun dans lequel ils atteindront la réalisation de leurs intérêts propres. Ils doivent avoir une conception solidariste de la coopération. La coopération met entre les mains des coopérateurs des instruments économiques aptes à satisfaire leurs besoins économiques. Ils acceptent d'assumer, de leur propre initiative, la responsabilité de construire et d'utiliser eux-mêmes, en fonction de leurs besoins économiques, les entreprises économiques aptes à satisfaire leurs besoins économiques communs. En s'associant au sein d'une entreprise commune, ils forment une communauté d'intérêts et ils estiment qu'ils doivent réaliser leurs intérêts personnels dans la poursuite de la prospérité commune de leur coopérative. C'est donc dans la solidarité et dans une conception communautaire de leur vie économique qu'ils dé-

LES CAISSES POPULAIRES ET LE Mouvement COOPÉRATIF

cident d'organiser leurs entreprises économiques. Voilà pourquoi Alphonse Desjardins a conçu sa Caisse d'épargne et de crédit comme coopérative d'épargne et de crédit et qu'il l'a appelée « Caisse populaire ».

Il a compris que les usagers, ceux qui ont besoin d'épargne et de crédit, doivent être les propriétaires de l'institution commune qui recueille, mutualise, administre et distribue les épargnes sous forme de crédit mutuel aux usagers. Il a placé le pouvoir financier qu'exerce la Caisse populaire entre les mains de ceux-là mêmes qui ont des besoins d'épargne et de crédit. Il a incarné la solidarité économique, sociale et morale des épargnants dans une institution qui leur appartient et qui devient leur moyen d'exercer leur solidarité vis-à-vis l'entreprise, c'est-à-dire vis-à-vis la Caisse populaire.

Les membres des Caisses populaires peuvent donc exercer leur liberté économique sur le plan de l'épargne et du crédit parce qu'il sont entre les mains les moyens propices de l'exercer. Car ils ont non seulement le pouvoir économique, ils ont aussi l'instrument dont ils sont les copropriétaires pour l'exercer. Ils sont donc à l'origine, au point de contrôle, au point d'aboutissement du pouvoir économique; ils le forment eux-mêmes en fonction de leurs besoins économiques.

Les épargnants sont propriétaires-usagers de leurs institutions d'épargne et de crédit. Ceux qui ont besoin de crédit sont propriétaires de leur institution de crédit, qui est une institution d'épargne. Les épargnants et les emprunteurs sont solidaires au sein de l'institution d'épargne et de crédit qu'ils possèdent en commun. Les épargnants, par leur Caisse populaire, mettent leurs épargnes au service des emprunteurs. L'épargne est source du crédit, et le crédit fait fructifier l'épargne. Il y a une sorte de communauté d'intérêts, une solidarité économique qui s'exerce dans la solidarité sociale et morale des propriétaires-usagers. Cette triple solidarité, c'est la genèse de l'action coopérative et explique la Coopérative d'épargne et de crédit. Les membres sont donc solidaires dans leur participation au fonctionnement et à l'efficacité de leur Caisse populaire.

Et cette solidarité économique s'établit entre toutes les classes sociales au sein de la Caisse populaire puisqu'elle appelle la participation de tous les citoyens de la communauté où elle fonctionne, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent. Elle assure donc la coopération entre toutes

les classes sociales; les mieux pourvus mettent leurs épargnes à la disposition de ceux qui le sont moins ou qui ne le sont pas. Les classes sociales s'unissent par la solidarité économique qui s'incarne dans des institutions économiques populaires où les membres des différents métiers ou professions, se rencontrent comme propriétaires-usagers et bénéficiaires de leur action coopérative et se rendent, en y participant, des services mutuels.

Les \$2 milliards que les Caisses populaires administrent et utilisent pour la promotion économique et sociale de leurs membres et de la communauté québécoise sont le fruit de la coopération économique et l'expression concrète de la solidarité économique, sociale et morale de toutes les classes de la société québécoise. Les Unions régionales que forment les Caisses populaires d'une même région incarnent cette solidarité économique des Caisses populaires qui coopèrent entre elles pour se protéger et se fortifier mutuellement afin de faire plus et mieux pour rendre service à leurs membres. De même, la Fédération provinciale incarne la solidarité des Unions régionales qui la constituent, facilite leur coopération réciproque, les fortifie et complète au besoin leur action auprès des Caisses populaires affiliées. Les Unions régionales et la Fédération provinciale sont au service des Caisses populaires qui représentent un bien commun de notre peuple. C'est la philosophie de service en faveur du développement de ce bien commun de notre peuple qui inspire les Unions régionales et la Fédération. Ce bien commun, c'est le bien de tous et de chacun des membres des Caisses populaires. C'est une puissance économique nécessaire à la promotion de leurs intérêts personnels et communautaires.

Il faut, pour motiver les membres et les attacher aux institutions qui les protègent, leur inculquer davantage la philosophie solidariste de la coopération et leur donner la juste motivation de leurs intérêts bien compris. Il faut leur démontrer qu'en restant unis et fidèles à leurs institutions ils assureront leur protection économique et leur promotion sociale. Il faut leur rappeler sans cesse ces sages propos de ce grand philosophe et sociologue de la coopération, le D^r Georges Fauquet: « *Sur le plan économique, l'entreprise coopérative est collective, mais elle est fondée sur la base et à l'avantage d'économies privées et indépendantes. Semblablement, sur le plan moral, la vie sociale de la coopérative est fondée tout à la fois sur*

II - LES CAISSES POPULAIRES COMME MOYEN D'ÉDUCATION

l'action solidaire et sur le développement de la personnalité autonome et responsable. On retrouve ainsi, dans l'aspect social comme dans l'aspect économique de la coopération, la même dualité complexe : l'individualité et le collectif se soutenant l'un par l'autre. La fin première de l'institution coopérative est de relever la situation économique de ses membres, mais par les moyens qu'elle met en œuvre, par les qualités qu'elle demande à ses membres et qu'elle développe en eux, elle vise et atteint plus haut. Le but de la coopération est alors de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires, pour que chacun d'eux s'élève à une pleine vie personnelle et, tous ensemble, à une pleine vie sociale. Ceux que la coopération associe sont unis par une communauté de besoins économiques et aussi par une communauté de sentiments, une conception commune des règles de la vie morale et sociale. »

Une formation professionnelle et technique plus poussée

Les administrateurs de nos Caisses populaires doivent aussi être bien informés des méthodes et des techniques de gestion qui se perfectionnent sans cesse. L'administration des Caisses populaires, comme celle, des autres entreprises financières d'ailleurs, se fait plus exigeante. Les coûts augmentent avec l'inflation des prix et la hausse des salaires. Les administrateurs, qui doivent administrer leur Caisse populaire le plus efficacement possible et au meilleur coût, doivent se tenir sans cesse au courant des meilleures techniques de gestion et s'efforcer de prendre les meilleures décisions administratives.

Par des sessions d'étude, des discussions de groupes, des consultations, des lectures, les dirigeants des Coopératives d'épargne et de crédit doivent s'insérer au mieux dans le processus de développement de la société économique et sociale. Ils doivent être en mesure de bien comprendre ce qui s'y passe et de faire jouer à leur coopérative d'épargne et de crédit le rôle qui lui est dévolu auprès de ses membres et du milieu où elle poursuit ses opérations, tant au niveau de l'épargne et du crédit personnel pour les membres qu'au niveau des placements en vue du développement économique et social de la collectivité. Ils doivent bien connaître les mécanismes de fonctionnement de leur coopérative d'épargne et de crédit et les modes de gestion moderne de l'entreprise.

Ils doivent aussi apporter un soin particulier à la sélection, à la formation et à la meilleure utilisation possible du personnel et à son épanouissement en veillant à ce qu'il connaisse bien l'institution où il travaille et qu'il se valorise en mettant à contribution ses talents et ses connaissances tout en valorisant l'institution qui utilise ses services.

La Fédération et les Unions régionales apportent un soin particulier à la formation professionnelle et technique des gérants et du personnel des Caisses populaires. Elles réalisent en continuité des stages de formation coopérative, professionnelle et technique à leur intention à l'Institut coopératif Desjardins dont s'est doté le Mouvement coopératif Desjardins, en 1963, en vue de compléter prioritairement la formation professionnelle et technique du personnel et des dirigeants des institutions qui forment le Mouvement Desjardins. Elles multiplient les sessions intensives, les discussions de groupes, les journées d'étude, les rencontres, pour parfaire la formation professionnelle et technique du personnel des Caisses.

Il est de première importance que les Caisses populaires disposent d'un personnel compétent, accueillant et prévenant pour leurs membres. La formation coopérative, professionnelle et technique des dirigeants et du personnel des Caisses populaires est au premier rang des préoccupations des Unions régionales et de la Fédération provinciale, qui ont consenti des efforts intenses et soutenus pour les munir d'une bonne formation administrative et technique et assurer aux membres des Caisses populaires la meilleure utilisation et protection possible de leurs épargnes.

III – LES CAISSES POPULAIRES ET LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Alphonse Desjardins, le fondateur des Caisses populaires, est arrivé à sa Caisse populaire, coopérative d'épargne et de crédit, par la coopération.

« *La voie à suivre, a-t-il écrit dans sa brochure sur la Caisse populaire éditée en 1911, pour le peuple désireux de faire ses propres affaires, sans la tutelle onéreuse de personne, c'est de s'associer et de prendre les avantages comme les responsabilités qui résultent d'un contrôle entier et d'une accession à la vie économique complète, corollaire indispensable de l'émancipation civile et publique dont nous jouissons.*

« *La coopération peut être utilisée pour toutes sortes d'activités, raisonnablement parlant, et cela avec le plus grand avantage. Après tout, et c'est le fond même de ce régime, c'est le peuple lui-même qui fait ses propres affaires économiques. Au lieu d'être, aujourd'hui, gouvernés comme les peuples l'étaient il y a deux ou trois siècles par un roi autocrate qui se donnait comme un envoyé du ciel, nous nous gouvernons nous-mêmes et nous réglons tout ce qui touche au monde politique par l'entremise de nos députés librement élus. Pourquoi n'aurions-nous pas un régime aussi libre dans le monde économique? ... Notre monde des affaires est loin d'être une pure démocratie. Notre régime politique est essentiellement démocratique, mais lorsque vous abordez notre régime financier ou économique, vous y voyez régner une pure aristocratie ou ploutocratie.* »

1) La coopérative d'épargne et de crédit, première étape

Monsieur Desjardins crut, et à juste titre, que c'était par la Caisse populaire que devait s'entreprendre la restauration économique des classes besogneuses. En outre de former des citoyens responsables et ayant le sens de la solidarité et l'esprit d'entraide, les Caisses populaires les inciteraient à pratiquer l'économie et à réaliser des épargnes, et elles les amèneraient à organiser et administrer leur système de crédit sur une base décentralisée et efficace. Préparer des citoyens qui soient imbus du sens de la solidarité économique

et sociale et de l'entraide au sein d'institutions d'épargne et de crédit qui leur appartiennent et qui répondent adéquatement à leurs besoins de capital, voilà la première étape que les classes populaires doivent franchir dans l'organisation de leur économie. Les Caisses populaires, dans l'esprit de leur fondateur, doivent leur permettre d'accomplir cette première tâche nécessaire. Monsieur Desjardins lui-même, dans son mémoire sur l'organisation de l'agriculture dans la province de Québec, révéla sa pensée à ce propos en ces termes: « *Nous n'hésitons pas à dire que nous voudrions voir la Caisse populaire c'est-à-dire l'association des modestes capitaux locaux, être le centre d'activités, le foyer générateur de ce mouvement. On l'a dit bien des fois, et l'expérience confirme ce dire : l'argent est le nerf de la guerre. Sans son concours combien peu vigoureuse est toute tentative économique. Or, nous sommes en face d'une situation qui nous impose une guerre sur plusieurs fronts. Or, l'un des moyens les plus efficaces de succès est de s'assurer l'aide puissante du crédit par l'organisation d'une caisse qui servira de réservoir à l'épargne locale, laquelle se déversera ensuite en prêts ou avances fécondantes sur les initiatives individuelles ou collectives que ce mouvement rénovateur aura provoquées.* »

Organiser chez les classes populaires une source vive de l'épargne et la mettre à leur disposition pour satisfaire leurs besoins de capital lui apparut comme la base nécessaire à l'organisation saine de notre économie. Le crédit populaire alimenté par l'épargne mutualisée sera le moteur efficace de la vie économique des classes besogneuses. La pratique de la coopération au sein de la Caisse populaire qui développera et distribuera ce crédit alimenté par l'épargne mutualisée préparera les classes laborieuses à l'implantation de l'économie coopérative et les disposera à participer aux opérations et à l'administration des coopératives de toutes sortes qu'elles seraient appelées à établir pour satisfaire leurs besoins essentiels.

La coopération d'épargne et de crédit s'imposait en tout premier lieu pour amener les classes populaires à acquérir la mentalité coopérative,

l'esprit d'économie et le sens de l'épargne qu'elles ne possédaient pas. Monsieur Desjardins, encore dans son mémoire sur l'organisation de l'agriculture, déplore l'individualisme forcené et l'absence de l'esprit d'économie des classes rurales qui formaient, à ce moment-là, 80% de la population au Québec. La Coopérative d'épargne et de crédit devait donc faire le premier travail de préparation des esprits à la coopération authentique et permettre aux classes populaires de se constituer une source de capital qui leur permettrait d'organiser et d'opérer les coopératives de toutes sortes qu'elles voudraient bien établir.

La coopération d'épargne et de crédit est certes la plus facile. Elle jouit au départ d'un préjugé favorable. Tout le monde s'entend sur la nécessité d'avoir un capital dans notre économie d'échange. Toutes les classes sociales se sont groupées dans les Caisses populaires, permettant à ceux qui sont mieux pourvus d'aider ceux qui le sont moins en mettant leurs épargnes à leur disposition sous forme de prêts qui leur sont consentis pour des fins utiles ou avantageuses, selon le règlement de régie interne des Caisses populaires.

C'est ainsi que les classes sociales se sont entraînées sur le plan économique et en sont venues à constituer des réseaux d'entreprises coopératives : coopératives agricoles de transformation, d'écoulement ou d'approvisionnement, coopératives d'assurances, coopératives d'habitation, coopératives de consommation, coopératives de frais médicaux, coopératives de transport, coopératives forestières, coopératives étudiantes, etc.

2) La politique des Caisses populaires et le financement des coopératives

Si les coopérateurs assument la responsabilité de fonder une coopérative, c'est sans doute pour jouir mutuellement d'un ensemble de services qu'ils peuvent se procurer plus économiquement qu'ils ne le pourraient par leur action individuelle. Ils sont les premiers, pour ne pas dire les seuls, qui bénéficieront du succès de l'entreprise commune. S'il y a des risques, c'est à eux qu'il incombe de les assumer.

Dès lors, il apparaît logique que la première source de financement de toute coopérative soit les coopérateurs eux-mêmes, les contributions financières des membres, leurs parts sociales. Si les membres ne disposent pas des fonds pour verser en temps utile les cotisations requises par une saine finance coopérative, ils pourront les emprun-

ter de leur Caisse populaire et faire alors les versements requis pour le financement de leur coopérative.

Les Caisses populaires prêtent aux coopératives les fonds nécessaires pour compléter les apports financiers de leurs membres. Par ailleurs, elles sont heureuses de prêter aux membres les fonds dont ils ont besoin pour payer au comptant les achats qu'ils effectuent dans leurs coopératives d'approvisionnement ou de consommation.

La participation des Caisses populaires au financement des coopératives s'opère selon des principes qui favorisent la participation des membres. C'est la coopération des membres qui constitue la vie même de la coopérative. C'est l'élément vital de son succès. C'est la condition essentielle de sa survie. C'est pourquoi les Caisses populaires continueront à favoriser la participation financière individuelle des membres au financement de leurs coopératives.

Dans les coopératives naissantes, les coopérateurs ne sont pas toujours animés d'une foi coopérative suffisante pour les amener spontanément à prendre cette participation financière raisonnable exigée par une saine finance coopérative. Par leurs politiques, les Caisses populaires ont fait appel au sens de responsabilité des membres-coopérateurs et ont aidé les coopératives à mieux se structurer financièrement et à s'en tenir à de saines méthodes d'administration financière.

De telles politiques ne constituent pas des entraves au financement des coopératives, car elles permettent aux institutions coopératives de faire davantage pour le financement coopératif puisqu'elles engagent plus à fond les membres et assurent un mode de financement plus large et plus efficace.

Les Caisses populaires qui ont pris naissance dans des milieux ouvriers se sont répandues dans le monde rural. Les coopératives agricoles et les Caisses populaires se sont implantées dans tous les milieux ruraux, et de façon rapide au cours des années qui ont suivi la dépression économique 1930-40.

De son côté, la coopération agricole, stimulée par le syndicalisme professionnel agricole, a favorisé l'implantation et le développement des Caisses populaires dans les milieux ruraux. Les ruraux qui ont émigré en grand nombre dans les villes avec les progrès rapides de l'industrialisation ont suscité ou favorisé l'implantation de Caisses populaires dans les centres urbains.

LES CAISSES POPULAIRES ACADIENNES FÊTENT LEURS 25 ANS

Les coopératives de consommation et les coopératives d'habitation ont aussi bénéficié du support moral et de l'appui financier des Caisses populaires. Il en fut de même pour les autres genres d'entreprises coopératives, notamment les coopératives d'étudiants.

En somme, les Caisses populaires ont apporté une contribution considérable au mouvement coopératif en préparant une mentalité coopérative et en participant, indirectement ou directement, au financement des coopératives.

Progression des Caisses populaires rurales

<i>Au 30 juin</i>	1940	1950	1960	1970
Nombre de C.P.	433	815	800	744
Nombre de membres	77 385	281 349	398 000	580 000
Capital social 000	1 309	5 148	9 804	32 824
Épargne 000	7 290	75 778	153 113	361 486
Réserves 000	842	2 963	8 065	21 806

Progression des Caisses populaires urbaines et semi-urbaines

<i>Au 30 juin</i>	1940	1950	1960	1970
Nombre de C.P.	116	269	414	555
Nombre de membres	45 083	296 482	775 000	1 855 000
Capital social 000	1 262	9 781	32 670	137 368
Épargne 000	7 034	113 924	429 027	1 368 761
Réserves 000	812	5 088	21 183	70 010

Progression de l'ensemble de C.P. affiliées

<i>Au 30 juin</i>	1940	1950	1960	1970
Nombre de C.P.	549	1 084	1 214	1 299
Nombre de membres	122 468	577 831	1 173 000	2 435 000
Capital social 000	2 571	14 929	42 475	170 192
Épargne 000	14 324	189 702	582 140	1 730 247
Réserves 000	1 654	8 051	29 248	91 816

Répartition des prêts en cours au 30 juin 1970

<i>Prêts en cours</i>	<i>Caisses populaires locales</i>	<i>Caisses centrales</i>	<i>Total</i>
Corps publics			
Coopératives	3 643 998	3 503 809	7 147 807
Fabriques et institutions religieuses	3 480 726	15 297 775	18 778 501
Municipalités	5 393 431	3 486 817	8 880 248
Commissions scolaires et Ministère de l'Éducation	19 861 160	17 404 883	37 266 043
Sous-total — Corps publics	32 379 315	39 693 284	72 072 599
Particuliers			
Reconnaissance de dette	382 487 166	336 588	382 823 754
Hypothèque	669 770 101	3 248 235	673 018 336
Sous-total — Particuliers	1 052 257 267	3 584 823	1 055 842 090
Avance aux Caisses populaires locales		28 729	28 729
Prêts aux Caisses populaires locales		3 515 742	
Grand total	1 084 636 582	46 822 578	1 127 943 418

LES CAISSES POPULAIRES ACADIENNES FÊTENT LEURS 25 ANS

On se rappelle qu'au début, toutes les Caisses populaires de la province du Nouveau-Brunswick, indépendamment de la langue de leurs sociétaires, faisaient partie de la Ligue des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick.

Après avoir plus ou moins bien fonctionné pendant quelques années, cette Ligue a dû être remplacée par deux fédérations distinctes. À savoir la Fédération des Caisses populaires acadiennes et la Brunswick Credit Union Federation. En 1945, l'honorable Cyrille Vaillancourt, gérant de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, disait, en parlant de la fondation d'une fédération pour les Caisses populaires de langue française: « L'idée de deux fédérations est très bonne, car vouloir coiffer toutes les têtes du même chapeau, c'est risquer qu'il ne soit de mise à personne, car, dit-il, nous avons ici, en notre pays, deux groupes différents l'un de l'autre par la langue, la religion et par deux conceptions de la vie entièrement différentes. En organisant notre Mouvement, il faut absolument tenir compte du facteur social et n'en pas faire tout simplement question de piastre. »

« Dans votre Fédération, vous travaillez les uns pour les autres et cela sans faire de tort à personne. »

Voici les buts de cette Fédération des Caisses populaires acadiennes tels que définis dans ses règlements:

a) l'étude des questions se rapportant à l'épargne et au crédit populaire, ainsi que l'encouragement et l'aide au travail de propagande au sein des Caisses populaires;

b) fournir la collaboration nécessaire aux Caisses populaires dans l'amélioration de leurs méthodes d'opérations;

c) la réduction du coût d'opérations des Caisses populaires par l'organisation de l'assurance fidélité en groupe pour les employés ainsi que l'achat et la vente de la papeterie aux Caisses;

d) encourager l'organisation de chapitres parmi les Caisses populaires membres ainsi que la rédaction des règlements relatifs à ces chapitres, ces règlements étant sujets à l'approbation du registraire;

e) l'administration des dépôts faits par les Caisses populaires membres de la Fédération pour être prêtés aux Caisses populaires empruntant sous la section 18 de l'acte des Caisses populaires du

Nouveau-Brunswick et en l'absence de tels prêts, effectuer des placements sous l'acte de fiducie (*Trusty Act*);

f) rendre à ses membres tout autre service en conformité avec les fins que se propose cette Fédération.

Le 16 décembre 1946, la Fédération des Caisses populaires acadiennes recevait sa charte officielle et devenait la Fédération des Caisses populaires Acadiennes Ltée, avec autorisation d'ouvrir une Caisse centrale.

Le 1^{er} janvier 1947, le premier dépôt est fait à la Caisse centrale, dont le but était de grouper les surplus des Caisses populaires pour ensuite les placer dans les organisations coopératives et autres.

Aujourd'hui, cette Caisse centrale possède un actif de plus de \$6 millions et rend de très grands services aux Caisses populaires. Cette Caisse centrale est dirigée par la Fédération et gérée par le même gérant. Après deux ans d'études et de recherches, le 18 octobre 1948, un groupe de 23 Caisses populaires se réunissaient à Caraquet pour tenir l'assemblée d'organisation de la Société d'Assurance des Caisses populaires acadiennes.

Cette organisation a été financée par les Caisses populaires françaises du Nouveau-Brunswick qui ont versé le fonds de réserve initial et, de ce fait, elle appartient véritablement aux Caisses acadiennes de cette province. Depuis l'organisation de la première Caisse populaire en Amérique en 1900, les dirigeants de ce mouvement ont attaché une très grande importance au travail des caisses scolaires. Au Nouveau-Brunswick, les premiers organisateurs ne manquaient jamais une occasion pour insister sur le travail d'éducation et de formation à l'épargne chez les étudiants. En 1959, lors du congrès de la Fédération des Caisses populaires acadiennes, tenu à l'Université Saint-Joseph, toutes les Caisses de cette province ont formulé des vœux à l'effet que la Fédération et les Caisses populaires s'engagent à promouvoir par tous les moyens possibles l'épargne scolaire. Un travail soutenu depuis lors a donné de très bons résultats, puisqu'à la fin de 1969, il y avait dans la section française de la province 35 Caisses scolaires en opération avec un actif de plus \$170 000.

Les Caisses populaires et les Caisses scolaires se doivent de travailler ferme afin de donner aux

LA LIGNE DE COMMUNICATION



VISITEURS DE LA CÔTE D'IVOIRE ET DU SÉNÉGAL À LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

M. Rosario Tremblay, officier de Relations extérieures à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, au lendemain du congrès canadien des Affaires internationales, tenu au Lac-Beauport, a reçu la visite de nombreux représentants des États de l'Afrique noire, qui étaient venus au Canada pour participer à ces assises. Les institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins ont vite attiré l'attention de ces étrangers qui désirent connaître davantage les principes qui ont présidé à la naissance et à l'expansion des caisses populaires et des institutions qui sont venues s'y ajouter. Nous remarquons sur cette photographie, dans l'ordre habituel: MM. Richard Pouliot, directeur des services de l'information de l'Institut canadien des Affaires internationales, Joachim Bonny, directeur de l'Institut d'Abidjan et ex-ministre de l'Éducation de la Côte d'Ivoire, Rosario Tremblay, officier des Relations extérieures à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, et le D^r Bakary Traoré, de la Faculté de droit et de sciences économiques à l'université de Dakar.



MÉDAILLE D'OR DES JEUX DU QUÉBEC

M. Michel Labrègue, agent du personnel à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, a remporté la première place à la finale des courses à voile qui ont eu lieu au lac Saint-Joseph, club Saint-Louis, dans le cadre des Jeux du Québec 1970.

Le programme comportait quatre courses représentant au total un parcours de seize milles. Notre confrère terminait la première éliminatoire en sixième place; la deuxième en troisième place; la troisième et la finale en première place. En se voyant décerner la médaille d'or des Jeux du Québec 1970, section voile, Michel couronnait brillamment un effort soutenu, principalement pendant les deux dernières années, mais depuis son plus jeune âge. Il s'adonne à un sport pour lequel son père, M. Alexandre Labrègue, C.R., a toujours eu un goût marqué. D'ailleurs, Michel était accompagné de son père au cours de cette épreuve. Mentionnons que l'embarcation qui a valu la tête de la course mesure quatorze pieds et demi de longueur; le mât principal a vingt-cinq pieds de hauteur permettant un déploiement de cent trente-cinq pieds de voile. Félicitations!



FEMMES DE CARRIÈRE DU QUÉBEC À LA FÉDÉRATION

Divers groupes, tant du Québec que de l'extérieur, visitent fréquemment les institutions du Mouvement coopératif Desjardins dont le siège social est localisé à Lévis. C'est ainsi qu'au cours du mois de septembre nous recevons à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins une quarantaine de membres de l'Association des Femmes de carrière du Québec dont la présidente est M^{lle} Françoise Trempe, de la région de Québec. Ces dames, venues des quatre coins de la province de Québec, ont été grandement intéressées à élargir leurs connaissances sur les activités du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, si l'on en juge par le nombre et l'à-propos de leurs questions.



REPRÉSENTANTS DES UNIONS RÉGIONALES ET DES CAISSES POPULAIRES À DES STAGES EN COMPTABILITÉ ET EN INFORMATIQUE

Quelque cent vingt représentants d'Unions régionales et de Caisses populaires ont participé au cours de l'été à des stages de formation en comptabilité et en informatique, à l'Institut coopératif Desjardins.

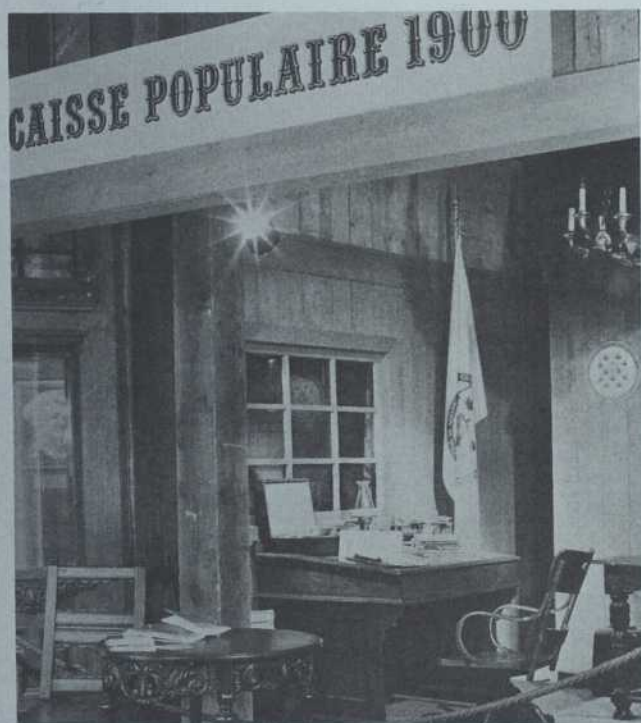
Le but de ces rencontres était de familiariser les employés qui, d'ici la fin de l'année, doivent travailler avec l'utilisation des ordinateurs par la mise en application du système de télétraitement. On sait que d'ici la fin de décembre 1970 plus d'une cinquantaine de caisses populaires seront intégrées à ce système.

Les deux premières journées de chacun de ces stages ont été consacrées à l'étude de la comptabilité d'exercice. Une journée et demie avait été réservée à l'étude du manuel SIC, c'est-à-dire procédures comptables et rapports de gestion. Pour ce qui est de la dernière demi-journée, les stagiaires se sont principalement attardés sur certaines notions de l'informatique et ont pris connaissance du fonctionnement du terminal.

Au nombre des personnes de ressource qui ont livré des communications aux stagiaires mentionnés: Jean Verville, Simon L'Heureux, Paul Fournier, Serge Demers, André Seguin et Raymond Lemieux, tous de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. M. Michel Dubé, de la Fédération, agissait à titre de coordonnateur de ces stages.

Cette première expérience du genre a été très valable et elle se poursuivra, afin d'atteindre la totalité des employés d'Unions régionales et de Caisses populaires qui auront à travailler avec le système de télétraitement.

Sur la photographie qui accompagne ce texte on remarque Serge Demers expliquant le fonctionnement du terminal à l'un de ces groupes de stagiaires.



À TERRE DES HOMMES

Voici une photographie du kiosque à Terre des Hommes « Les légendes du Québec », pavillon commandité par les Caisses populaires Desjardins. On y reconnaît le pupitre et le fauteuil du fondateur Alphonse Desjardins. Cette présentation rappelle les débuts des Caisses populaires Desjardins dans la cité de Lévis au tout début du siècle.

LA LIGNE DE COMMUNICATION



KIOSQUE DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS À L'EXPOSITION RÉGIONALE DE RICHELIEU

Le kiosque de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins a été présenté en de nombreux endroits au cours de l'été, notamment à l'exposition régionale du comté de Richelieu, où quelque 50 000 visiteurs ont été enregistrés; à l'exposition de Saint-Hyacinthe et également dans les Caisses populaires de Farham, Iberville, Granby et Sorel.

Sur la photographie du bas on aperçoit M. Claude Marchessault, service de l'éducation, Union régionale de Saint-Hyacinthe, qui remet le trophée des Caisses populaires Desjardins à M^{me} Gisèle Auger, de Saint-Aimé, dont la présentation artisanale a fait l'unanimité des juges. Un trophée identique a été remis à chaque exposition régionale du territoire desservi par l'Union régionale de Saint-Hyacinthe.





HAÏTIEN À LA FÉDÉRATION ▲

M. Élie Vernet, conseiller technique à la direction générale du ministère de l'Agriculture à Damien, en Haïti, a été l'hôte de M. Rosario Tremblay, officier des Relations extérieures à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

M. Vernet en était à son deuxième voyage au Québec. C'était au début de l'année 1947 qu'il visitait la province de Québec pour la première fois dans le but précis de recueillir toute l'information possible sur le système coopératif mis en application dans la province depuis le début du siècle.

En ce moment, le gouvernement haïtien accorde une grande latitude au système coopératif, principalement dans les domaines agricole et industriel. Il est donc de notre intérêt, a-t-il souligné, que nous revenions au Québec, afin d'approfondir le système coopératif qui favorisera dans notre pays de nouvelles applications et de meilleures chances d'expansion.

Rappelons que depuis environ vingt-cinq ans les coopératives d'épargne et de crédit sont à l'œuvre en Haïti.

ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAUZON À LA CAISSE POPULAIRE DE VILLE LA POCATIÈRE

Avant de se lancer dans la construction d'un nouvel immeuble, les administrateurs de la Caisse populaire Desjardins de Lauzon ont visité plusieurs immeubles des caisses, afin de bénéficier de l'expérience de leurs confrères.

À la Caisse populaire de Ville La Pocatière ces administrateurs ont fait le point et le photographe a fixé sur la pellicule ces moments de délibération. Nous apercevons, dans l'ordre habituel : MM. Gaston Barras, administrateur, Charles Lambert, vice-président, Roméo Bissonnette, administrateur, J.-Robert Samson, président, Dollard Ouzilleau, secrétaire-gérant, Julien et Lucien Turgeon, administrateurs.



ACCRÉDITÉ À LA PRATIQUE DES RELATIONS PUBLIQUES ▲

M. Rosario Tremblay, officier des relations extérieures à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins vient de se voir conférer le titre de relationiste professionnel par le Bureau d'accréditation, de la Société canadienne des Relations publiques. Cette société est une association professionnelle de neuf cents membres, groupés dans dix sociétés régionales. Le programme d'accréditation, qui a débuté en 1969, est le fruit d'un travail de trois ans de préparation. Avant d'être accepté aux examens, le candidat doit avoir cinq ans de pratique en relations publiques et être membre de la Société canadienne de relations publiques depuis au moins cinq ans. L'examen, écrit et oral, suit une période d'études. Le candidat doit aussi être reconnu pour son expérience, son intégrité et sa compétence dans le domaine des relations publiques. Félicitations à monsieur Tremblay !



LA LIGNE DE COMMUNICATION



GÉRANT DE LA CAISSE POPULAIRE DE LA TUQUE DEPUIS 25 ANS

M. Jos. Duval remplit la fonction de secrétaire-gérant à la Caisse populaire de La Tuque depuis 25 ans. Les administrateurs en ont profité pour rendre hommage à cet homme d'expérience qui, avec dynamisme et persévérance, est allé de succès en succès, principalement à la Caisse populaire de La Tuque.

Parmi les proches collaborateurs de monsieur Duval qui étaient à l'origine de cette rencontre, mentionnons: MM. Simon Lavoie, président, Omer Leclerc, assistant-gérant, Léon Gervais et Fernand Hébert, tous deux anciens présidents et aujourd'hui directeurs. Comme monsieur Duval est un grand pêcheur, on lui a fait cadeau d'une magnifique canne à pêche. Soulignons que la Caisse populaire de La Tuque compte, en ce moment, environ 6 500 membres représentant un actif de plus de cinq millions.



À SA RETRAITE

M. Hermann Phaneuf, qui était gérant à la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe depuis vingt-trois ans, a pris sa retraite. À cette occasion M. Paul-Émile Lemoine, président de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Hyacinthe, s'est fait l'interprète des administrateurs pour lui exprimer de sincères remerciements. Il a souligné que monsieur Phaneuf compte parmi les pionniers de la coopération, puisqu'il a travaillé sans relâche durant trente-deux ans dans le cadre des activités du Mouvement coopératif Desjardins. Monsieur Phaneuf prend donc sa retraite après avoir consacré une très importante partie de sa vie à la cause des Caisses populaires. Il est maintenant remplacé par M. Gilbert Dragon au poste de gérant de la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe. Monsieur Dragon travaille dans les Caisses populaires depuis vingt-deux ans. Au premier nous souhaitons une heureuse retraite et au second le plus grand succès.



COURS DE FORMATION TECHNIQUE-INITIATIVE DE L'UNION RÉGIONALE DE CHICOUTIMI

L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du diocèse de Chicoutimi, lors de la remise des certificats d'attestation, a reçu à son siège social les stagiaires aux différents cours pour l'année 1969-70.

Ces différents cours ont été suivis et complétés avec succès par 196 personnes :

Cours de formation technique I (commis-caissiers), 15 heures, au personnel des Caisses affiliées, 45 personnes.

Cours de formation technique II (comptables) 15 heures, s'adressant au personnel des Caisses affiliées, 75 personnes.

Cours d'animateur-formateur 45, heures; destiné aux personnes qui dispensent le cours en éducation à la consommation en collaboration avec les Commissions scolaires régionales, 11 personnes.

Cours en économie et vie familiale 45 heures et droit à trois (3) crédits, cours donné en collaboration avec le CEGEP de Jonquière, service de l'éducation permanente, 65 personnes dont 25 du personnel des Caisses affiliées et 40 du Ministère de Famille et du Bien-Être social, services d'assistance sociale à domicile,

La photo montre les récipiendaires avec, au centre, en première rangée, des représentants de l'Union régionale, un représentant du CEGEP de Jonquière, un représentant du Ministère de la Famille et du Bien-Être social, le directeur du Service de l'éducation à l'Union régionale et les responsables des cours.

UN 25^e ANNIVERSAIRE

La Caisse populaire de Saint-Faustin, au nord de Montréal, vient de fêter son 25^e anniversaire de fondation. À cette occasion, un souper anniversaire a réuni environ 75 membres. En même temps, le rapport annuel de la Caisse était présenté à l'assemblée.

Une fête du genre met en évidence plusieurs faits particuliers qui ne passent pas inaperçus. Par exemple, un directeur de la Caisse, M. Donat Jolicœur, s'est vu remettre un certificat par un représentant de la Fédération pour sa contribution de vingt-cinq années en tant qu'administrateur de cette Caisse. M. Jolicœur a également fondé la Coopérative de Saint-Jovite. C'est M. Gérard Legault qui a été réélu président de la Caisse.

Il a été rappelé que le premier gérant de cette Caisse populaire a été engagé au prix de \$1 par année de 1945 à 1951. Encore aujourd'hui, cette Caisse emploie un gérant à temps partiel. Un nouveau gérant vient d'être nommé. C'est un enseignant. Le gérant sortant était maître de poste.

À l'occasion de cet anniversaire, les membres de cette Caisse ont décidé en assemblée générale de donner une ristourne de 10% sur l'intérêt des épargnes ordinaires et une autre ristourne de 10% sur l'intérêt payé par les emprunts. L'avoir-propre de la Caisse, après le partage des bénéfices, dépassera les \$10 000. L'actif de cette Caisse dépasse maintenant les \$300 000, avec plus de 500 membres. Le nouveau gérant, M. André Gougeon est assisté de deux caissières.

LA LIGNE DE COMMUNICATION



JOURNÉE D'ÉTUDE DES COMITÉS FÉMININS « OPULENCE ET PAUVRETÉ »

Mlle Yolande Laviolette, responsable de l'éducation à la consommation de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, s'est adressée à quelque cent quarante cinq personnes. Ce sont les membres du comité d'accueil, formé par les membres du comité féminin de la Caisse populaire Saint-Vincent-Marie qui ont reçu ces invités.

La causerie-forum de la conférencière invitée portait sur des statistiques présentées au 11^e congrès des Caisses populaires Desjardins dont les assises se sont déroulées dans la Métropole canadienne au cours du mois de mai dernier. Le but de cette rencontre était de sensibiliser les personnes présentes au problème économique de notre population.

Les organisatrices de cette soirée avaient prévu une décoration de la salle évoquant la pauvreté dans les pays sous-développés, les problèmes de la jeunesse, l'évolution et les préoccupations de la femme.

Mme Ghislaine Lemire, présidente du comité féminin de la Caisse populaire Saint-Justin, présente la conférencière qui est remerciée par Mme Jeannine Tardif, présidente du comité féminin de la Caisse populaire Sainte-Gemma.

Le goûter, qui clôture cette journée, a été gracieusement offert par l'Union régionale de Montréal.

MEMBRE DE LA COMMISSION DE CRÉDIT DEPUIS 30 ANS

M^e Jean-François Héту, qui siégeait à la Commission de crédit de la Caisse populaire Desjardins, de Joliette, depuis trente ans, a remis sa démission, lors de l'assemblée générale annuelle. M^e Héту a déclaré que c'est avec regret qu'il prenait cette décision étant persuadé qu'il avait rendu service à ses concitoyens pendant toute cette période. Il a été remplacé par M. Henri Savignac.

LA CAISSE POPULAIRE DE JOLIETTE AU 9^e RANG

M. Albert Lajoie, gérant de la Caisse populaire de Joliette, au cours de l'assemblée générale annuelle des membres, a déclaré que l'actif de cette caisse, au 31 mai 1970, avait atteint le montant de \$11 745 807.13. Durant l'année qui vient de s'écouler, la Caisse populaire Desjardins de Joliette a effectué 845 prêts pour une somme totale de plus de deux millions de dollars. Les prêts sur reconnaissance de dettes se chiffrent à \$1 467 537 71 tandis que les prêts hypothécaires atteignent \$1 173 112 70. La Caisse populaire de Joliette se classe au 9^e rang par ordre d'importance, parmi les 1 311 Caisses populaires qui opèrent en ce moment, dans la province de Québec.

L'A.V.D. REMPORTE UN PREMIER PRIX NATIONAL

C'est au cours du 22^e congrès annuel de la Société canadienne des Relations publiques, tenu à Winnipeg, au cours de l'été, que M. Roland Lelièvre, directeur des Relations publiques à l'Assurance-Vie Desjardins, a eu l'honneur de recevoir le certificat d'excellence décernant à son institutions le 1^{er} prix au secteur des rapports annuels d'entreprise.

Le rapport annuel de l'A.V.D. s'est distingué par: la qualité de son thème: « Au-delà de l'électronique... l'humain»; l'originalité de sa présentation graphique; l'orientation de son contenu: une information objective à l'intention de l'assuré à qui le rapport était dédié.

Plus de 125 spécimens avaient été soumis au jury, dont une trentaine dans la catégorie des rapports annuels. Le thème qui a été à l'origine de cette réalisation, d'expliquer monsieur Lelièvre, est un rappel d'un principe coopératif: la suprématie de l'homme, que l'envahissement progressif par les machines électroniques risque de conduire à croire qu'il n'est devenu qu'un numéro, qu'un code de référence.

Une entreprise d'inspiration coopérative considérera toujours en premier lieu l'homme, ses besoins et ses aspirations.

50 ANS DE MARIAGE

M. Raoul Vincent, l'un des fondateurs et dirigeants de la Caisse populaire de Saint-Étienne de Bolton, comté de Brôme, a souligné, en compagnie de ses parents et de ses amis, son cinquantième anniversaire de mariage. Au cours des années 1934 et 1935 M. Vincent a rempli la fonction de gérant de la caisse. Il fut par la suite administrateur et fait encore partie du conseil de surveillance. Il nous fait plaisir de féliciter bien chaleureusement M. et M^{me} Raoul Vincent.



Nous voyons sur cette photographie, dans l'ordre habituel: MM. Pierre Tremblay, de Pierre Tremblay et Associés, Québec, David G. Wood CPRS Acc., président de la société et directeur des relations publiques de Western Co-operative Fertilizers Ltd., Calgary, Roland Lelièvre, SCRP Acc., directeur des Relations publiques à l'Assurance-Vie Desjardins, Lévis, Paul Dumont-Frenette, SCRP Acc., délégué aux Relations publiques de la Société Radio-Canada, Montréal, Georges Guillemin, président de la Société des Relations publiques de France et directeur des Relations publiques à l'aéroport d'Orly, Paris, et José Detuncq, SCRP Acc., directeur de Relations publiques à La Sauvegarde, Montréal.

LA LIGNE DE COMMUNICATION



Hervé Hébert



Gaudiose Hamelin ▲

ADMINISTRATEURS À LA BANQUE PROVINCIALE

MM. A.-Hervé Hébert, président de Les Placements collectifs inc., administrateur de la Société de gestion d'Aubigny et de l'Association coopérative Desjardins et J.-Gaudiose Hamelin, gérant à l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins et administrateur de la Corporation immobilière Place-Desjardins, ont été récemment nommés administrateurs de la Banque Provinciale. M. Hébert, qui était président de la Banque populaire, est devenu vice-président de la Banque Provinciale. Bon succès dans leurs nouvelles fonctions.

MEMBRE DU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION ▶

M. Gilles Fortin, technicien aux services techniques de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, a été nommé membre du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation. Il représente les parents pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} septembre 1970. Rappelons que M. Fortin œuvre dans le domaine scolaire depuis huit ans; il avait été alors élu commissaire d'école à Lauzon. Il est, en ce moment président de la Commission scolaire de Lauzon; membre du Conseil d'administration de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec et président de la Corporation du CEGEP Lévis-Lauzon. Félicitations et bon succès.!



À COBEQ ▲

M. André Morin, directeur, Service de la recherche à la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, a été élu deuxième vice-président du Conseil des Œuvres et du Bien-être de Québec (COBEQ). Chaque année, cet organisme mène une campagne de souscription à travers la région de Québec en vue de recueillir les fonds devant aider quelque quarante œuvres ou institutions.





Daniel
Wermenlinger

DIRECTEUR GÉNÉRAL À PLACE-DESJARDINS

M. Daniel Wermenlinger, ingénieur canadien-français bien connu, a été nommé directeur général de la Corporation immobilière Place-Desjardins.

Avant cette récente nomination, il avait rempli les fonctions de directeur du génie et directeur général adjoint et de vice-président responsable de l'exploitation à la Churchill Falls Labrador Corporation.

Auparavant M. Wermenlinger avait fait partie de la Société Cartier, Côté, Piette, Boulva, Wermenlinger et Associés. Il y fut chargé, notamment, de projets d'envergure pour le compte de l'Hydro-Québec. Il occupa également le poste de secrétaire général du Conseil canadien des ministres des ressources.

De 1948 à 1957 il avait été professeur à l'université Laval et titulaire de cours d'exploitation de l'énergie électrique. Soulignons que Monsieur Wermenlinger avait débuté dans l'exercice de sa profession à titre d'ingénieur pour le compte de la compagnie d'électricité Shawinigan en 1946.

M. Wermenlinger est natif de Verdun. Il a aussi diverses fonctions dans la Corporation des ingénieurs du Québec dont il fut le président en 1965. Il est aussi membre du Conseil des sciences du Canada.

DÉPARTS

Quelques employés de la Fédération nous ont quittés dernièrement. Ce sont: Georges Brami, Guillaume Demange, Gabriel Martin, Éliane Fournier, Marc Drouin, Nicole Dionne et Jacques Tanguay. Signalons que M. Gabriel Martin est maintenant gérant de la Caisse populaire d'Asbestos.

MARIAGES

On nous signale le mariage des employés suivants: Donat Gravel, Jacques Cantin, Lise Vallée, Francine Lachance, France Bourget, Michel Dubé et Daniel Doddridge.



STAGIAIRES AFRICAINS À LA FÉDÉRATION

Vingt-six stagiaires, venus d'une douzaine de pays de l'Afrique, ont été reçus, cet été, à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins par M. Rosario Tremblay, officier des relations extérieures de la Fédération des Caisses populaires Desjardins.

De telles visites sont organisées sous les auspices de l'Institut de Coopération internationale de l'Université d'Ottawa. Cet organisme est un centre de formation et de recherches, d'animation et de documentation. À date l'Institut a déjà accueilli plus de cent cinquante stagiaires venant d'une vingtaine de pays francophones du Tiers-Monde. Ces visiteurs ont été renseignés sur les origines et les réalisations du mouvement des Caisses populaires Desjardins dans le Québec.

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. Raymond Blais, c.a., directeur des services techniques à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, a été nommé président d'honneur de l'Association des employés de la Fédération. Félicitations!

DES PROMOTIONS

Le Service du personnel de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins nous signale que des employés de la fédération ont été l'objet de promotions. Ce sont: Raymond Lemieux, responsable de l'équipe de conversion, section informatique, Jacques Roy, analyste financier, Gilles Laflamme, programmeur junior, Serge Demers, programmeur analyste, Jacques Brochu, programmeur analyste, André Bégin, sous-directeur des services administratifs, section informatique. Félicitations à ces employés et bon succès!

étudiants une véritable éducation en leur faisant comprendre la nécessité de mettre de l'ordre dans leurs dépenses, de prévoir pour l'avenir, d'économiser les choses mises à leur disposition, de sacrifier quelques fois certaines friandises non pas dans l'unique but d'accumuler des sommes d'argent, mais bien afin d'éviter de tomber dans la prodigalité en s'imposant certains renoncements.

TROIS NOUVEAUX COMMERCIAUX DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

Quand nos ancêtres portaient la ceinture fléchée ne disaient-ils pas: « Le nœud, c'est l'homme ».

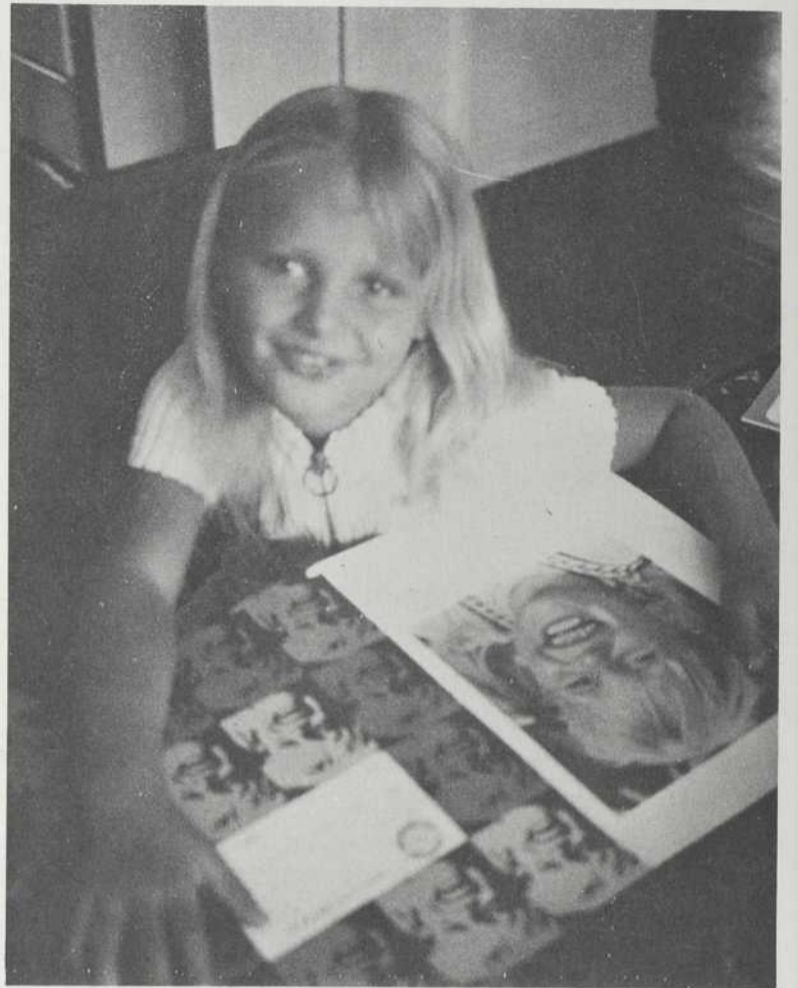
En 1970, n'ajouterait-on pas que le commercial télévisé ou sonore est, en quelque sorte, le visage authentique du commerce ou de l'institution qui le défraie.

Depuis que les Caisses populaires Desjardins ont recours à ce puissant levier de la publicité soit à la télévision et, cette année, à la radio, les responsables de ces commerciaux ont eu le souci d'aller en profondeur et par-delà les images et les sons de transmettre vraiment un message à caractère éducatif.

En fait, que ce soit à la télévision aussi bien qu'à la radio l'objectif que nous poursuivons est double :

- 1 — maintenir et augmenter la notoriété des Caisses populaires et celle du Mouvement coopératif Desjardins ;
- 2 — souligner davantage le service plus personnel que consent la Caisse populaire à ses membres.

Nous n'insisterons jamais trop sur le fait que dans le système coopératif les institutions d'épargne et de crédit : les Caisses populaires appartiennent à leurs membres.



Marie-Josée Taillefer

Jos Morneau



Après avoir connu le succès des commerciaux « Pop-sac-a-vie-sau-sec-fi-co-pin », « Hold-up » et « Manic », les Caisses populaires Desjardins reviennent, cette année, avec une nouvelle version de « Pop-sac-a-vie-sau-sec-fi-cop-pin » et un tout nouveau commercial intitulé : « Jos. Morneau voit tout en double et achète tout en double ». Pendant trente-neuf semaines ces commerciaux passent dans le cadre du téléroman : « Le Paradis terrestre » au réseau français de Radio-Canada.



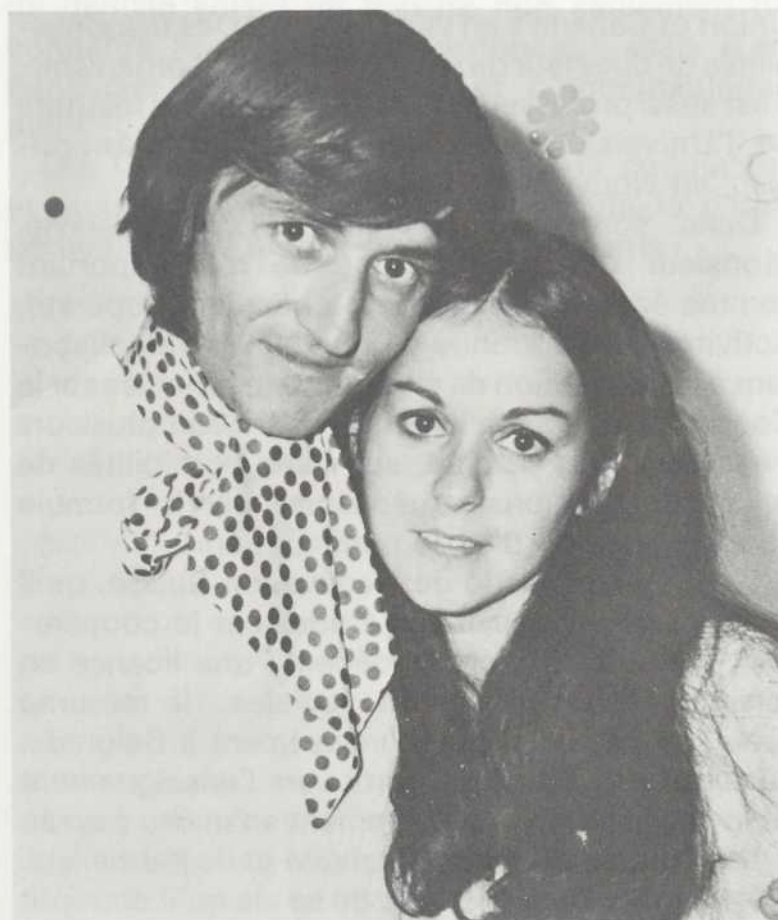
Une des scènes du commercial télévisé « Jos Morneau » avec les participants Georges Carrère et Pierre Thériault.

L'an passé, certaines stations radiophoniques de la Métropole ont diffusé le commercial de la Fédération de Montréal: « La grosse caisse et la petite caisse » qui a connu un grand succès.

Cette année, la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins transmettra par le truchement de près d'une trentaine de stations radiophoniques, opérant à travers la province de Québec, un commercial qui promet de retenir l'attention de la population. Il commence par ces mots: « Moi, c'est la petit'caissière de la Caisse populaire ».

Pour la réalisation de ces commerciaux, tant à la télévision qu'à la radio, les responsables ont fait appel à des artistes dont la compétence professionnelle est reconnue. Qu'il nous suffise de mentionner: Réal Béland, Jean Besré, Georges Carrère, Raymond Charette, Marthe Choquette, Marie-Josée Taillefer et Pierre Thériault pour les commerciaux télévisés et Marcel Lefebvre, Bernard et Nicole Scott pour le commercial radiophonique.

Nous espérons que ces commerciaux atteindront les objectifs que nous nous sommes fixés. S'ils suscitaient chez vous quelques commentaires ou suggestions, nous serions très heureux de les connaître.



Bernard et Nicole Scott, les deux interprètes du commercial radiophonique « Moi, c'est la petit'caissière... »

ENTREVUE DU PROFESSEUR DAVIDOVIC

À l'occasion d'une rencontre à l'Université Sir George Williams, de Montréal, l'un des représentants du Service de l'information et de la publicité de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins s'est entretenu avec le professeur George Davidovic, chargé de cours sur la Coopération à cette université de langue anglaise de la Métropole canadienne depuis au moins deux ans.

L'Université Sir George Williams est la première institution du genre au Canada qui a accepté de dispenser un cours sur la Coopération dans les deux langues : anglaise et française.

Au cours de la première année, le professeur a eu trente-trois étudiants de langue française, alors que durant la deuxième année, il en avait cinquante-cinq. Il a bon espoir que ce nombre ira en s'accroissant à mesure que la jeunesse étudiante prendra connaissance de cette possibilité. Chacun des cours est d'une durée de deux heures ; il y a deux cours par semaine pendant environ trente-deux semaines.

Au Canada depuis 1962

Le professeur George Davidovic vit au Canada depuis 1962. Il avait été l'hôte de la « Cooperative Union of Canada » en vue d'assumer les responsabilités de directeur de recherches de cet organisme. Il est aussi professeur à Cody International Institute de l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse.

Dans son pays d'origine, la Yougoslavie, Monsieur Davidovic a joué un rôle important comme économiste, écrivain et leader coopératif. Activités qu'il continue de poursuivre en collaborant à la publication de revues internationales sur la Coopération. Il a également à son crédit plusieurs livres dont l'un paraîtra, sur « Les possibilités de la grande entreprise québécoise par la formule coopérative » ou dite de participation.

C'est à l'Université de Genève, en Suisse, qu'il entreprit et poursuivit ses études sur la coopération. Cette institution lui décerna une licence en sciences économiques et sociales. Il retourna dans son pays d'origine, précisément à Belgrade, où toute son action se porta vers l'enseignement de la coopération principalement en milieu paysan à titre de conférencier, d'écrivain et de journaliste. C'est vers la même période de sa vie qu'il entreprit la publication d'une première revue nationale intitulée : « Vie économique et financière ». Cette publication était pour lui le médium d'information



PROFESSEUR
GEORGE
DAVIDOVIC

pouvant lui permettre de faire circuler le mieux ses idées sur la coopération.

À l'âge de 35 ans, il est élu secrétaire général de la Fédération des Unions coopératives yougoslaves, organisme qui groupait alors plusieurs millions de membres. Lors de la même période, il est invité à l'Université de Belgrade pour enseigner la Coopération à la Faculté des sciences économiques.

Il a passé la deuxième guerre mondiale dans son pays d'origine. Mais avec l'occupation allemande, il connut des années difficiles ; des mouvements de résistance rivaux et hostiles surgissaient et le professeur Davidovic refusait de sacrifier son idéologie. Puis, les Allemands ayant été remplacés par les Russes, les conditions de vie physiques et professionnelles ne devaient pas s'améliorer. Les lois coopératives ont été littéralement rejetées par les nouveaux occupants. Il fut témoin de la dissolution des coopératives de consommation. Il était constamment l'objet d'accusations et de menaces. « J'avais, ajoute-t-il, la profonde certitude qu'il m'était possible de vivre en un coin du globe où la doctrine coopérative pouvait encore gagner du terrain. » Il fut traduit, à deux reprises, devant les assemblées du « Front populaire » et fut accusé comme traître, collaborateur des Allemands et ennemi du peuple. Au grand étonnement de ses accusateurs, Monsieur Davidovic fut à deux reprises défendu par la foule présente à sa comparution. Pendant un certain temps, il put conserver son poste de secrétaire général de l'Union coopérative. Il déploya tous ses efforts, afin de sauvegarder l'indépendance de cette coopérative. Mal-

gré certains succès au début, les résultats ne furent pas ce qu'il espérait et, au surplus, l'un des ministres communistes l'accusa de « sabotage ». En lutte à tant de tracasseries et d'embûches, il jugea sage de quitter le pays pour la Suisse et l'Angleterre. C'était en 1947. Un an plus tard, il était élu secrétaire de l'Alliance coopérative internationale de Londres. Au cours de cette période qui couvre les années de 1948 à 1962, il a l'occasion de visiter les pays scandinaves et la Finlande. Les coopératives en ce pays sont non seulement nombreuses, mais couvrent de vastes domaines économiques et sociaux.

La Coopération

Selon le professeur Davidovic, la Coopération se retrouve dans une association de personnes qui s'unissent précisément, parce qu'elles ont des besoins communs. Une coopérative n'existe donc que par et pour les membres.

« Votre pays, a-t-il souligné, est le pays le plus développé sur le continent américain relativement à la coopération. »

Citant des chiffres tirés des statistiques de l'Alliance coopérative internationale, environ 28.27% de la population canadienne est organisée coopérativement par rapport à 12.39% aux États-Unis; 3.6% au Brésil; 1.77% en Argentine et 1.14% au Mexique.

Pour le professeur Davidovic, l'histoire canadienne de la Coopération commence vraiment au Québec avec la fondation, en 1900, de la première Caisse populaire de Lévis par le commandeur Alphonse Desjardins. Il note qu'à peu près vers la même période commencent les coopératives agricoles dans les provinces des Prairies.

La fondation de la première Caisse populaire à Lévis fait que cette ville du Québec est devenue le berceau de la Coopération d'épargne et de crédit en Amérique du Nord. D'autres organisations similaires se sont développées à travers le Canada et les États-Unis sous le nom de *Credit Union* ou de Caisse populaire. Cette puissance financière ne saurait être ignorée par les organisations bancaires.

Tout réussit par la coopération

Le professeur Davidovic est d'avis que « par le système coopératif, on peut tout réussir ». Nous le voyons bien, c'est la grande majorité des coopératives qui réussissent. Celles du Québec, principa-

lement, sont là pour le témoigner. Il existe un point, toutefois, sur lequel je désire attirer votre attention et c'est le suivant : à l'intérieur des coopératives, le processus administratif est lent. Il apporte une explication en précisant que ce phénomène vient du fait que les bureaux de direction sont forcément nombreux et il peut en être difficilement autrement. Un autre aspect de la réponse à cette affirmation vient du fait que l'amélioration du personnel, quant à la connaissance même du système coopératif, est en voie de perfectionnement. Dans ce domaine, deux institutions ont été créées : l'une à Saskatoon et l'autre à Lévis.

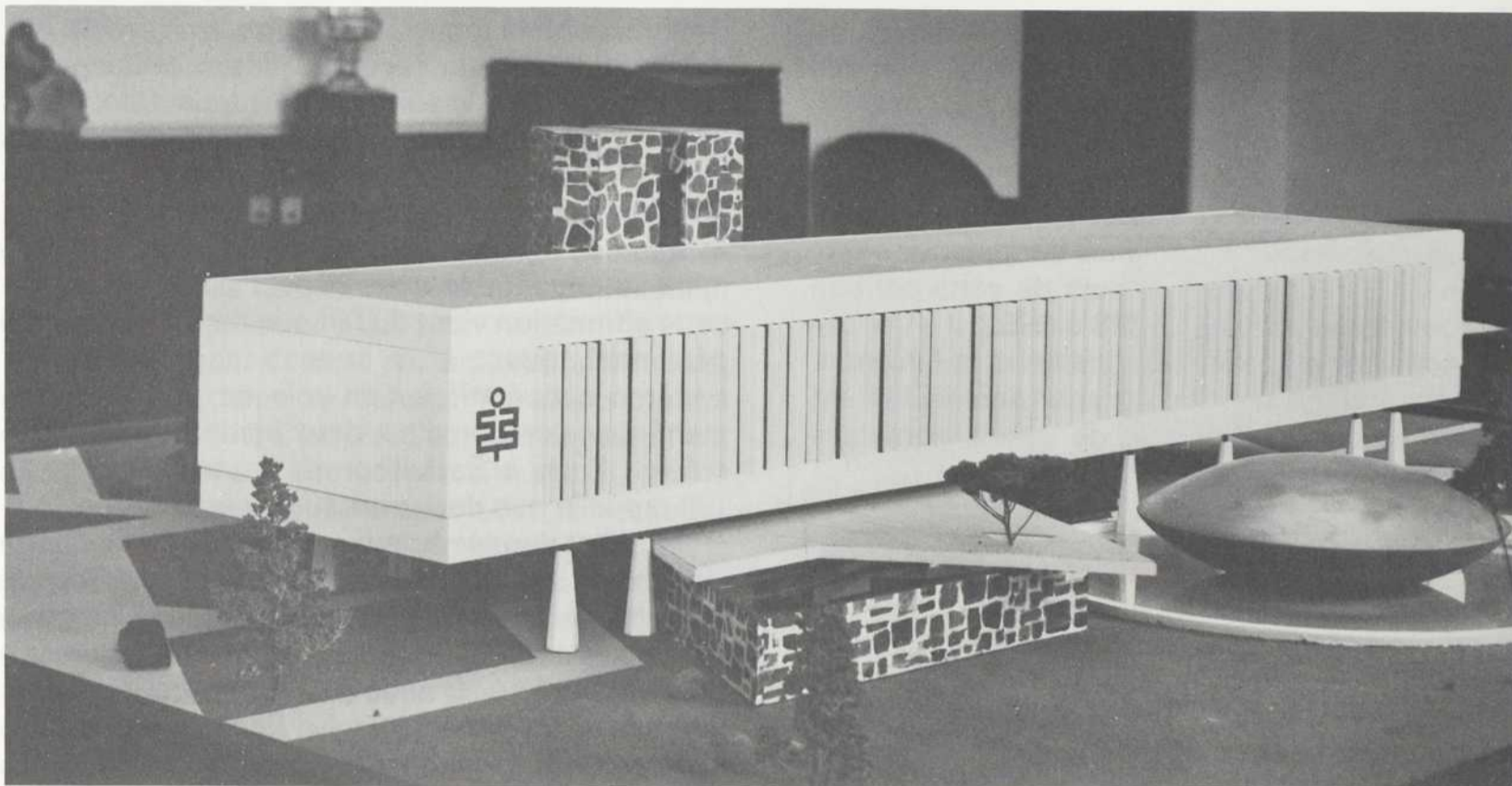
Il rappelle que des cours sur la coopération sont maintenant donnés à deux universités du Québec : les universités de Sherbrooke et de Sir George Williams. À ce dernier endroit, les deux langues nationales sont à l'honneur.

Le professeur Davidovic, avant de terminer, insiste sur un aspect qui lui tient bien à cœur : c'est celui de la jeunesse face à la coopération. Apprenant que le Ministère de l'Éducation avait l'intention de permettre l'enseignement du système coopératif dans les écoles secondaires, polyvalentes et CEGEP, il ajoute qu'il faut commencer par là et, c'est urgent, si l'on veut que les adultes de demain soient en mesure non seulement de connaître le système en profondeur, mais d'en bénéficier individuellement et communautairement.

Les Caisses populaires offrent à la population et aux jeunes en particulier la possibilité d'une participation. En sont-ils bien conscients ?

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

agrandit son siège social à Lévis



Cette photographie de la maquette du nouvel immeuble démontre que le moderne, le fonctionnel et l'esthétique se coudoient harmonieusement.

L'année 1970 marque pour La Société d'Assurance des Caisses populaires vingt-cinq ans d'existence. Au cours de ce quart de siècle cette institution du Mouvement coopératif Desjardins enregistre des progrès remarquables. Il suffit de se référer au vingt-cinquième rapport annuel dans lequel on rapporte que son premier actif était de l'ordre de \$346 155. et son volume primes s'élevait à \$180 000. Aujourd'hui l'actif atteint les \$22 000 000. et son volume primes annuel se chiffre à près de \$23 000 000. Cette expansion progressive est incontestablement attribuable aux bons services que la Société d'Assurance des Caisses populaires offre aux Caisses populaires et à tous ses assurés.

À l'exemple de d'autres institutions qui connaissent un développement ascendant, c'est à un moment donné presque l'éclatement en ce sens que l'on assiste ou à une nouvelle construction ou à l'agrandissement des locaux dans lesquels tout le personnel se sent à l'étroit pour pouvoir adéquatement répondre à ses propres objectifs. C'est ainsi qu'au cours de l'été La Société d'Assurance des Caisses populaires accordait un contrat d'un million de dollars dans le but de doubler la superficie de plancher de son siège social situé en bordure de la route Trans-Canada à Lévis

Cette future construction se fera en hauteur, puisque deux étages de 270 sur 55 pieds seront ajoutés à l'immeuble actuel qui avait été construit au cours de l'année 1966, mettant à la disposition du personnel de cette institution vingt-cinq mille pieds carrés de plancher. De nouveaux bureaux, des salles de réunions et autres locaux nécessaires au bon fonctionnement des différents services seront aménagés.

M. André-E. Deschênes, directeur du personnel à la S.A.C.P. prévoit que tous ces travaux seront parachevés vers la fin du printemps prochain.

Une telle réalisation est un nouvel apport immobilier qui est sûrement de nature à inspirer confiance à la population de Lévis. Le Mouvement coopératif Desjardins compte dans cette cité de la rive-sud quatre autres sièges sociaux: la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, l'Assurance-Vie Desjardins, l'Institut coopératif Desjardins et l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins.

En ce moment, La Société d'Assurance des Caisses populaires compte un effectif de 278 personnes et il est à prévoir que ce nombre sera augmenté au cours des prochaines années.

RÉFORME DU CODE CIVIL

LES CONTRATS ENTRE ÉPOUX

Par Charles-A. Roberge, LL.L.

Le Code civil du Québec a subi l'une des plus importantes réformes de son existence par la loi concernant les régimes matrimoniaux,⁽¹⁾ qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier.⁽²⁾ Parmi les dispositions contenues dans cette loi, il y a la suppression des prohibitions faites aux époux de contracter l'un avec l'autre et l'abrogation de l'article 1301 du Code civil qui défendait à l'épouse de se porter caution pour son mari.

Auparavant, la femme ne pouvait cautionner son mari et les époux ne pouvaient non plus se donner, se vendre ou s'échanger leurs biens. Ces restrictions étaient imposées surtout dans le but d'éviter des marchandages et des abus d'influence qui auraient pu mettre en danger l'harmonie du ménage et pour éviter la fraude à l'égard des tiers, fraude que l'intimité entre les époux aurait pu grandement faciliter.⁽³⁾ On a aboli simplement ces dispositions qui restreignaient inutilement la liberté des époux.

Par conséquent, les donations, les ventes, tous les contrats en général sont maintenant autorisés entre époux. Il faut cependant noter que les nouvelles dispositions légales n'ont pas d'effet rétroactif. Ainsi, une vente illégalement intervenue entre époux antérieurement au 1^{er} juillet 1970 demeure un acte nul et la nullité de cet acte est absolue. Un nouveau contrat portant sur les mêmes objets est possible, à condition que cet acte ne prenne effet qu'à compter du nouvel acte, surtout à l'égard des tiers.⁽⁴⁾

Il faut rappeler que la récente modification à l'article 112 de la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu a aboli l'impôt sur les donations entre conjoints; il était nécessaire de modifier notre loi provinciale pour que les époux québécois profitent de cette nouvelle disposition fiscale.

L'article 1301, concernant le cautionnement des créances de l'époux par son épouse, a été abrogé. L'Office de revision du Code civil avait émis l'opinion qu'il n'y avait aucune raison d'empêcher la femme de s'engager pour son mari: « Le cautionnement, malgré le danger qu'il recèle », disait-on, « est avant tout un acte d'entraide tout à fait conforme à l'esprit du mariage ». Le législateur a cru que l'épouse devait demeurer libre de procurer à son mari l'assistance sollicitée par ce dernier.

Dans les cas d'emprunts, on pourra demander dorénavant l'engagement solidaire de l'épouse mais celle-ci devra elle-même décider si elle doit donner son consentement ou le refuser. Pour un prêt hypothécaire, l'épouse devra intervenir à l'acte pour s'engager solidairement et, d'autre part, pour un prêt personnel, l'épouse pourra contre-signer la reconnaissance de dette du mari et céder même des valeurs pour garantir la dette.

Permettez-nous de souligner également que par voie de conséquence les sociétés commerciales qui étaient interdites à cause de l'engagement solidaire des associés sont maintenant autorisées entre mari et femme.

(1) Loi du Québec, 1969 ch. 77, Loi concernant les régimes matrimoniaux.

(2) Article 100 de la loi ci-dessus.

(3) Rapport du Comité des régimes matrimoniaux, mai 1968.

(4) Me Roger Comtois, notaire.

LE COUPLE D'AUJOURD'HUI

Mme Yvette Goulet-Rousseau

Madame Yvette Goulet-Rousseau, bien connue dans le Mouvement coopératif Desjardins pour son activité au niveau de la Caisse populaire locale et au conseil d'administration de L'Institut coopératif Desjardins, retient aussi l'attention du monde des affaires, de l'éducation et des lettres.

En de nombreuses circonstances, elle a été la conférencière invitée de groupements œuvrant dans les milieux économiques et sociaux du Québec, principalement dans la région de Montréal.

Ses réflexions sur *le couple d'aujourd'hui* vivant dans un contexte familial québécois aux prises avec toutes sortes de changements seront de nature à apporter des éléments de solution.

En plus d'administrer l'entreprise familiale depuis la mort de son mari, elle remplit admirablement bien le rôle de mère de famille.

Une note d'optimisme se dégage de tout ce travail qu'elle a préparé sur le couple d'aujourd'hui. Nous avons pensé que de telles considérations pourraient être utiles aux lecteurs de la *Revue Desjardins* composés en quasi totalité d'époux et d'épouses.

Laissons maintenant la parole à Mme Goulet-Rousseau

C'est une vérité maintenant dépassée de dire que nous traversons des temps difficiles à tous les points de vue. Pourtant nous sommes allés à la lune! Pourtant les découvertes toujours plus poussées et de plus en plus vertigineuses nous laissent entrevoir des horizons qui rayonnent jusqu'à l'infini où le mot limite n'aurait bientôt plus de sens.

Pourtant le chômage et l'inflation restent toujours des énigmes. Pourtant l'homme semble de moins en moins heureux. Sa recherche inlassable le pousse de plus en plus vers l'érotisme sous toutes ses formes.

Adaptation au rythme moderne

Pour nous parents, pour nous qui nous nous intéressons tout spécialement à la jeunesse, notre société de demain, je crois qu'il serait bon de nous arrêter pour faire le point.

Nous devons nous adapter au rythme moderne, car de notre équilibre dépend le sort du monde que, sans en avoir l'air, nous tenons entre nos mains.

Si l'homme est le facteur principal du progrès, la femme est le facteur primordial de l'humanisation du progrès.

De l'ouverture d'esprit, de la valeur morale, de la force de caractère, calme et bien trempé, du couple contemporain, dépend la mentalité des futurs citoyens qu'il a mission de mener à maturité.

Le climat de la maison, ce monde miniature, détermine le pouls de l'humanité.

À en juger par son état actuel, une étude en profondeur ne serait pas superflue. Je veux vous proposer, aujourd'hui, de réfléchir ensemble sur cet état de choses.

Que nous soyons dépassés par les événements, il n'y a rien de surprenant à cela, mais nous devons réagir sans retard.

Le couple, cette cellule de la société, a besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'être uni, pour pouvoir résister à l'assaut d'un monde en folie. Chacun des deux doit pouvoir compter entièrement sur l'autre, pour former un tout homogène et réussir dans sa double tâche d'époux et de parents éducateurs.

Malgré les influences extérieures qui envahissent le foyer de toutes parts, l'enfant ne sera pas perturbé, ni emporté dans le tourbillon infernal, si une affection intelligente et bien dirigée lui assure une sécurité faite de tendresse, de stabilité, d'assurance, de force, de sérénité, et de compréhension mutuelle.

Le monde actuel met à notre portée, dans tous les domaines, une mine presque inépuisable de renseignements, d'une richesse extraordinaire. À nous d'en tirer le maximum de profit.

Tout en conservant jalousement nos vertus fondamentales, toujours essentielles, utilisons les média d'information modernes, ces fenêtres ouvertes sur le monde, pour augmenter la compétence et les qualifications requises, pour poursuivre l'œuvre commencée, l'améliorer, l'animer en la renouvelant, la repensant chaque jour.

Cette responsabilité, c'est la nôtre, à tous les échelons.

Une information permanente nous donnera la clé de l'univers, habité par nos fils et nos filles.

Seule une adaptation continue peut nous aider à acquérir l'ouverture d'esprit indispensable au dialogue avec les nôtres.

Une équipe véritable

La femme doit faire équipe avec son mari, aussi bien dans l'acquisition du savoir et dans le travail que sur le plan de l'amour et de la famille.

Il ne s'agit pas de devenir des puits de science, il s'agit tout simplement de nous renseigner, et ensuite d'utiliser les connaissances acquises comme critère, pour nous aider à former notre jugement, à prendre les décisions qui s'imposent, et y adapter notre ligne de conduite.

Rassurez-vous cependant, mesdames, je n'ai pas l'intention de vous inciter à partir, à l'instar de vos maris, à la conquête de l'univers.

Nos hommes d'affaires québécois, même s'ils ne sont pas astronautes, sont engagés dans ce tourbillon universel qui nous dévore et nous emporte toujours plus vite, même si nous ne savons pas très bien où tout cela nous mènera.

Absorbé le jour et presque tous les soirs par ses affaires, ses activités sociales ou ses loisirs, l'homme passe les trois quarts de son temps en dehors du foyer ; et même au milieu de sa famille, il est, le plus souvent, dans l'impossibilité de reprendre vraiment contact avec celle-ci ; soit que le temps qu'il consacre aux siens est trop court, ou qu'épuisé, physiquement ou moralement, il n'apporte à la maison qu'un corps sans âme, bon tout au plus à récupérer.

Le compagnon, l'époux, le père duquel on était en droit d'attendre conseil, appui, compréhension, collaboration, fait alors défaut.

Le chef de famille n'est bientôt plus aux yeux de sa femme et de ses enfants, qu'un pourvoyeur.

Le plus malheureux, sans vouloir l'avouer, n'est-ce pas encore « lui »... qui ne peut que difficilement s'intégrer à cette famille qu'il a fondée et qu'il aime pourtant... au point souvent... de se tuer littéralement au travail, pour lui apporter tout ce que le monde moderne nous oblige à posséder ?

N'est-on pas en train d'oublier l'essentiel pour l'accessoire ?

Pendant ce temps, l'épouse au foyer se sent un peu abandonnée, laissée à elle-même avec ses enfants dont elle doit assumer presque seule la responsabilité de l'éducation.

Elle s'inquiète, s'informe, accepte comme parole d'évangile, tous les conseils, essaie toutes les méthodes, expérimente toute les théories avec les résultats que l'on sait.

La vague énorme qui soulève la jeunesse n'est qu'un grand cri *d'insécurité*.

Le refus d'adaptation, *la contestation*, la révolte, *la drogue même*, ne sont pas autre chose que l'appel angoissé d'un monde en détresse.



L'enfant a besoin de pouvoir compter sur un père et une mère unis et réellement présents, avec tout ce que cela comporte d'amour, de tendresse, de dévouement, de stabilité, de sécurité, de compréhension, d'autorité nuancée, et de *discipline*... oui... je dis bien... de discipline... sans laquelle rien de valable ne peut exister, aussi bien dans la nature que chez les hommes. La rivière peut déborder certains jours, mais elle doit rentrer dans son lit. L'automne et l'hiver doivent succéder au printemps et à l'été. Cette discipline d'abord imposée, nous devons faire en sorte que, petit à petit, elle se transpose en autodiscipline, qu'elle émane de l'intérieur même de l'être que nous voulons former et qu'elle s'impose comme une force combien plus exigeante et efficace pour acquérir une personnalité bien équilibrée, un caractère fort et bien trempé, indispensable pour parvenir à sa pleine maturité d'adulte.

Pour forger ce chef-d'œuvre, la route est longue, souvent remplie d'embûches de toutes sortes, et demande un jugement sain, un courage, une inertie et une abnégation... renouvelés à chaque instant, parce que la tâche est toujours exigeante... mais je n'en connais pas de plus belle.

Cet enfant que, durant des mois nous avons gardé en nous, tout près de notre cœur, puis dans nos bras, *dès ses premiers pas*, il faut apprendre à nous en détacher, petit à petit, au fur et à mesure qu'il grandit ; il faut l'aimer pour lui, et non pour nous. Il faut même pousser l'abnégation jusqu'à nous réjouir qu'il se libère graduellement de sa dépendance vis-à-vis de nous, et accepter qu'une autre influence prenne la relève.

J'ai parlé plus haut d'autorité nuancée. Avec les années, au même rythme que l'adolescent se transforme, que son jugement acquiert de la maturité, notre autorité doit évoluer pour devenir successivement conseil... suggestion... et finalement nous devons nous contenter d'émettre nos idées... nos opinions.

Respect de l'interlocuteur

Dire franchement notre façon de penser, mais en respectant celle de notre interlocuteur. Le laisser lui-même peser le pour et le contre, juger et prendre ses propres décisions; ce n'est qu'ainsi qu'il formera son jugement et assumera graduellement ses responsabilités. Ses erreurs elles-mêmes serviront à sa formation en forgeant son expérience. Notre influence se limitant à la valeur des arguments que nous aurons invoqués.

Insensiblement, nos relations mutuelles se modifieront, à mesure que le jeune connaîtra et pourra mieux approfondir et apprécier la qualité des critères qui nous inspirent, motivent et dictent notre façon de voir et d'agir. D'où obligation pour nous de faire reposer la force de nos arguments sur autre chose que l'autorité en soi et le sentiment.

Au fur et à mesure que l'adolescent s'acheminera vers sa *vie d'adulte*, des liens de plus en plus forts nous uniront.

À l'amour et au respect qu'il nous vouait déjà, s'ajoutera l'estime que lui inspireront notre manière de vivre et de penser.

De nouveaux liens se tisseront entre nous. Graduellement, une franche cordialité s'établira et nous unira, toujours davantage. Au plaisir de discuter, d'échanger des idées, s'ajoutera la joie de mieux nous comprendre... et de mieux nous apprécier mutuellement.

Par amour pour les nôtres, nous sommes capables de nous dépasser souvent, nous savons même être héroïques à l'occasion, et dans ces moments-là, nous sommes presque toujours admirables; mais au fil des jours, dans la vie quotidienne, comment réagissons-nous? Ne sommes-nous pas d'éternels mécontents?

Comment résistons-nous à la monotonie des jours ternes, à l'usure des coups d'épingles mille fois répétés? N'est-ce pas alors que les forces craquent et que les plus forts flanchent? Il faut persister, mais en nous abstenant de rappeler à tout propos, à tous et à chacun, combien notre tâche est ingrate et combien nous sommes dévoués.

Le cardinal Léger, qui avait bien compris la valeur du courage quotidien, s'adressait aux étudiants, à peu près en ces termes:

« Lorsque vous montez en métro, vous ne vous servez pas d'un billet de cent dollars, mais vous utilisez plutôt de la menue monnaie.

« Dans la vie, c'est la même chose, vous êtes jeunes, enthousiastes, prêts à conquérir et à transformer le monde, vous rêvez d'actions d'éclat.

« Transposez ce rêve: Employez cette énergie au fur et à mesure des exigences; vous ferez preuve d'autant de courage, et sûrement de plus de maîtrise de discipline et de persévérance. »

Nous sommes submergés certains jours par tout ce temps perdu, nous semble-t-il, à reprendre quotidiennement les mêmes labeurs, et nous avons l'impression que sous ces titres flamboyants, à valeurs d'étendards, d'époux, de parents, d'éducateurs ne se cachent que des tâches bien ingrates.

Voyons-y au contraire tous les bienfaits qui s'y rattachent et ce que nous sommes en train de bâtir.

Comme éducateur, il est bien que, patiemment, inlassablement, nous reprenions la trame afin de former, guider, corriger, améliorer, perfectionner tout ce qui doit l'être, tout en respectant la personnalité de chacun.

Rappelons-nous toujours que la pierre elle-même, que dis-je, le roc, n'est jamais assez dur pour résister à la pression de la simple goutte d'eau qui, tombant goutte à goutte, réussit à imprégner jusqu'au granit. Cependant, si nous devons changer tout ce qui peut et doit être changé, nous devons accepter tout ce qui ne peut pas l'être.

Cette échelle de valeur, nous devons l'appliquer à tout ce qui nous entoure.

Soyons ceux qui savent *aimer, comprendre, accepter*; ceux qui savent *pardonner, au point de pouvoir même oublier*.

Restons ceux sur qui on peut toujours compter

Pour conserver un bon équilibre, sachons faire la part des choses. Afin de ne pas nous sentir frustrés, soyons égoïstes, pensons un peu à nous.

Quand cela est possible, n'hésitons pas à satisfaire certains de nos goûts, à réaliser certains de nos désirs, évidemment dans des limites raisonnables.

Sachons également nous réserver des moments de détente, de repos, de loisirs, de distractions à deux.

Il est réconfortant de penser que ce devoir agréable est indispensable au maintien de notre équilibre, gage d'un climat calme et serein dont nous serons les premiers à bénéficier avec notre entourage.

De plus, l'optimisme et la bonne humeur sont essentiels au bonheur du foyer.

Suivent quelques notes adaptées d'un article paru dans la revue du Conseil des Femmes de la Chambres de commerce de Montréal.

Quelles que soient les dispositions naturelles de chacun, il est toujours possible de conserver un optimisme pratique.

Le sourire aux lèvres, la joie dans les yeux, et la sérénité dans l'esprit, cultivons l'optimisme *tous les jours*, c'est lui qui nous sauvera.

L'optimisme est une disposition de l'esprit qui permet de voir la vie sous ses aspects les plus lumineux, les plus engageants, etc. . . . , de se tourner vers l'avenir en toute confiance, quels que soient les obstacles.

Pour maintenir cette attitude, il faut une force d'âme peu banale. Il est facile d'entrevoir l'avenir avec confiance quand le passé et le présent ne nous ont jamais déçus. Mais quand, tous les jours, de nouvelles difficultés surgissent, il faut une réserve d'énergie et de ténacité inépuisables pour demeurer optimiste . . . mais l'enthousiasme fait triompher des obstacles.

Naturellement, il y a beaucoup d'oppositions à vaincre. Les redressements de tous les instants, vers l'idéal fixé, sont difficiles; le manque de compréhension et de collaboration sont au menu quotidien.

Ces contretemps peuvent peut-être désemparer un moment, mais non décourager et encore moins, rendre pessimiste. *Il faut pouvoir se ressaisir.*

Foi et optimisme

Avoir foi en soi-même d'abord, foi en ses semblables, foi en Dieu qui nous dirige et qui a tout pensé pour nous. Ainsi nourri, l'optimisme sera la clé du succès dans nos relations avec nos semblables.

Quand le soleil de l'optimisme nous inonde, chacun de nous est redoutable et inimitable.

La foi et l'optimisme sont-ils installés en permanence chez nous? L'atmosphère familiale, quelle est-elle? Chacun est-il toujours heureux de revenir à la maison? certain d'y être bien accueilli? Fait-il bon rentrer chez-nous? Notre *home* est-il vraiment chaud et accueillant comme un bon feu de bois?

Cette compréhension, cette mansuétude, cette sérénité que nous aimerions tant constater chez les nôtres, en avons-nous imprégné notre foyer?

Ce mari-fusée qui ne fait qu'entrer, sortir, faisons-nous en sorte que, lorsqu'il est avec nous, il y soit à 100%?

Pouvons-nous encore le captiver et le retenir? Pour lui plaire, savons-nous allier le tact à l'élégance, le charme, l'entrain, le dynamisme à l'efficacité, la compétence et la compréhension?

Est-il resté pour nous celui qu'entre tous nous avons choisi? Si oui . . . savons-nous lui faire comprendre *tout ce qu'il représente pour nous?* . . . dans les bons . . . comme dans les mauvais jours? . . . surtout dans les mauvais jours . . . et s'il n'est plus celui-là . . . Pourquoi? . . .

Si nos maris, nos enfants sont quelquefois difficiles à comprendre, ne sommes-nous pas encore plus difficiles à déchiffrer? Par exemple, après avoir été d'accord pour qu'il accepte certaines responsabilités qui le retiennent en dehors du foyer certains soirs, comment recevons-nous celui qui revient d'une assemblée un peu trop tard selon nous? Le visage fermé? . . . ou avec un sourire accueillant et chaleureux? J'allais dire . . . avec le rouleau à pâte? . . . ou avec une bonne tasse de café? . . .

Il est bon de se rappeler qu'il est parfois opportun d'ignorer qu'on a raison. Une cécité momentanée est souvent à conseiller.

Savons-nous créer un climat propice à l'éclosion de confidences dont un verbiage inconsidéré pourrait nous priver?

Sommes-nous de celles qui, à la première explication technique, clament que ces choses nous embêtent, ne nous intéressent pas, et qu'au surplus, nous n'y comprenons rien.

Savons-nous écouter vraiment . . . encourager d'un mot, d'un geste, d'un regard notre interlocuteur à continuer?

Savons-nous nous abstenir d'interruptions inopportunes et éviter de porter un jugement hâtif et prématuré?

Savons-nous témoigner un intérêt soutenu jusqu'au bout?

Une confiance en attire une autre. Si, petit à petit, les nôtres prenaient l'habitude de réfléchir tout haut, en notre présence, sûrs d'être écoutés, compris, n'en serions-nous pas les plus gagnantes en définitive?

Et vous, messieurs, quand vous rentrez à la maison, savez-vous distribuer un sourire et un bon mot à la ronde? . . .

En plus d'être le pourvoyeur, donnez-vous des témoignages extérieures de l'intérêt *profond, sincère*, que vous portez à chacun des vôtres? Ou est-ce un secret bien gardé, enfoui au plus profond de vous-mêmes et que vous êtes le seul à connaître?

Savez-vous être à la maison aussi aimable, dynamique, compréhensif et bienveillant que vous *savez l'être* au bureau et en société.

Certes, les journées ne sont pas toujours faciles. À l'usine, au bureau, partout la tâche est rude et certains jours, le labeur devient un véritable fardeau, surtout quand les soucis sont de taille, et qu'il faut les dissimuler pour ne pas inquiéter les siens.

Magie du sourire

Ces soirs-là qui pèsent plus lourds qu'à l'accoutumée, un bon mot est peut-être difficile à trouver, mais un simple sourire, un baiser un peu plus tendre ajouterait-ils beaucoup à votre fatigue? ... à vos ennuis? ...

Si nous prenions l'habitude de sourire à notre entourage. La magie extraordinaire du *sourire, ce langage universel*, qui possède en lui-même, un effet de détente et de chaleur, est aussi bénéfique à celui qui le donne qu'à celui qui le reçoit. Son fluide communicatif est aussi vif, miraculeux qu'un rayon de soleil, sur un paysage sombre et morne. Il allège, réchauffe, éclaire, transforme toute l'atmosphère. Un sourire cordial et bienveillant pourrait bien être le jalon imperceptible qui aiderait à établir, maintenir, ou même rétablir les communications difficiles!

Dites-moi, messieurs!

Témoignez-vous de l'intérêt aux membres de votre famille? ... ont-ils l'impression que vous êtes heureux d'être au milieu d'eux? ... Prêtez-vous volontiers une oreille attentive à la conversation de votre femme et de vos enfants? ...

Prenez-vous le temps d'écouter leurs confidences, et de leur faire les vôtres? ... de parler ... de discuter avec eux, respectant toujours leur façon de voir et de penser ... témoignant de la considération pour leurs idées même si elles sont à l'opposé des vôtres ...

Apportez-vous des arguments objectifs et valables, ou distribuez-vous les épithètes dédaigneuses, blessantes, ou hargneuses? Ou, encore, vous réfugiez-vous dans la fuite ou un silence obstiné et dédaigneux?

Responsabilités partagées

Gardez-vous présent à l'esprit que *leurs soucis sont aussi les vôtres* et que les décisions qu'ils prendront, les gestes qu'ils poseront ou ne poseront pas, sans vous, faute d'attention de votre part, vous en subirez les conséquences et en porterez la responsabilité?

Êtes-vous vraiment intégré à la vie familiale et avez-vous intégré les vôtres dans votre vie?

Savez-vous combler par *la qualité de votre présence*, les vides créés par vos absences.

Pour résumer cette prise de conscience mutuelle: Sommes-nous les époux, les parents que nous souhaiterions avoir et que nous devrions être? ...

Le dialogue dont on parle tant, faisons-nous l'impossible pour le maintenir? ou après une ou deux tentatives infructueuses de votre part, décidons-nous d'emblée que, décidément, il n'y a rien à faire.

Avons-nous toujours présent à l'esprit, que pour qu'il y ait dialogue, il faut: *deux personnes qui écoutent*. Je dis bien qui « écoutent » et non pas, ce qui se passe le plus souvent, *un dialogue de sourds, c'est-à-dire, deux monologues que personne n'écoute*.

Avons-nous le respect de l'opinion d'autrui? ... Celui qui ne pense pas comme nous, essayons-nous de nous mettre à sa place, dans ses souliers ...?

Avons-nous vraiment la volonté de le comprendre?

Pour ne pas être emporté, englouti dans le flot de l'agitation générale, il faut cultiver sa vie intérieure.

Pour avoir une vie intérieure intense, il faut pouvoir faire le silence, en nous et autour de nous.

Les bruits de toutes sortes, les discussions, le va-et-vient, les portes qui claquent au milieu de tout ce tintamare, savons-nous nous isoler et nous ménager quelques minutes de silence et de réflexion? ...

Peu importe si, à la minute précédente, tout a volé en éclat, peut-être justement parce que tout a volé en éclat, arrêtons-nous un moment pour réfléchir sérieusement, sincèrement, profondément.

Hier, ne nous appartient plus, le passé lointain ou récent est irrévocable, nous n'y pouvons plus rien, mais la minute présente est bien à nous, ... recommençons à zéro, immédiatement ... Faisons



la part des choses... Éliminons de notre vie toute agitation inutile...

Nous pouvons peut-être tromper tout le monde tout le temps, et nous-mêmes quelque temps, mais si nous sommes vraiment sincères, nous ne pourrions pas nous leurrer indéfiniment.

Donc, analysons-nous et jugeons-nous avec lucidité et impartialité, sans fausse complaisance, pour voir la réalité en face... les événements et notre comportement tels qu'ils sont et apportons-y les modifications nécessaires.

Prenons l'habitude de nous réserver quelques minutes de réflexion dans le silence, seul avec nous-mêmes, *chaque jour*.

Nous devons nous imposer cette discipline indispensable, si nous voulons vraiment donner notre mesure.

La femme, la mère est une éducatrice née, celle qui sait par excellence aimer et transmettre cet amour qui l'inonde au petit être à qui elle vient de

donner la vie. De la plus authentique primaire à la plus évoluée, toutes font merveille.

Dans la joie et sans effort, elle apprend à son enfant le bonheur d'aimer et d'être aimé, la joie de vivre, de fraterniser avec ses semblables et de découvrir les beautés de l'univers.

Elle lui apprend à sourire, rire et chanter, à jouer, à travailler et à s'émerveiller. Elle sait aussi le soigner, le guérir, et le consoler.

Quelle que soit sa langue maternelle, jamais personne ne pourra en assimiler une autre aussi parfaitement et avec autant de facilité.

Instinctivement, la mère applique depuis toujours la méthode progressive jugée la meilleure depuis peu par nos experts.

À mesure que son esprit s'éveille, l'enfant, guidé par sa mère, va de découverte en découverte, à son rythme personnel, lent ou rapide, stimulé par l'intérêt de ce qu'il sait déjà et la joie d'apprendre quelque chose de nouveau. Il est animé par le

désir de pousser toujours plus loin la réalisation de ses possibilités et la connaissance de ce qui l'entoure.

La tendresse maternelle est si fondamentale, qu'on dit que ceux qui en ont été privée, en restent marqués pour la vie.

Cependant l'aisance avec laquelle chaque mère assimile sa tâche nous en fait facilement oublier toutes les complexités. Il faut une absence cruelle et les désastres qu'elle entraîne pour nous faire comprendre les miracles accomplis par ces fées du quotidien.

Les ressources de la personnalité

Ces dons innés d'éducatrice, c'est non seulement un privilège, mais un devoir de les cultiver.

Pour parvenir à sa pleine maturité, la femme doit développer toutes les ressources de sa personnalité. De nos jours, l'éducation n'est jamais terminée. Pour bien comprendre les problèmes des siens, la femme doit se qualifier et utiliser au maximum toutes ses facultés physiques, morales et intellectuelles, se renseigner et raisonner de façon rationnelle.

Adulte, elle doit se comporter en tout temps et en toutes occasions en personne responsable.

La femme-poupée à cervelle d'oiseau d'antan, ne peut plus exister; l'intelligence, le jugement, la raison, doivent motiver son comportement.

Nos réactions ne peuvent plus être comme celles de cette jeune femme qui, constatant un jour que son mari dépensait une somme très importante avec des clients, n'eut rien de plus pressé, dès le lendemain, que de s'offrir un chapeau, dont il n'y avait pas que la forme d'excentrique, le prix l'était bien davantage.

Veuve depuis, elle se confiait que jamais elle n'avait renouvelé pareille extravagance. Pourquoi? ... À présent, elle connaît ses disponibilités ... et surtout sait faire la différence entre investissement et gaspillage.

La femme doit donc se qualifier également en administration financière. En collaborant à l'élaboration du budget familial, elle ne pourra pas avoir d'exigences au-delà.

Je ne dis pas qu'il faille pour autant abdiquer toute stratégie féminine, au point de priver un mari généreux de la joie d'offrir un cadeau extravagant à sa femme, mais dans les limites de ses moyens.

Jour après jour, bien des problèmes seront soulevés, étudiés, discutés, réglés: ainsi chacun

d'eux, l'homme et la femme poursuivant un but identique et travaillant ensemble à régler au mieux des cas difficiles, en s'appuyant l'un sur l'autre, apprendront avec avantage à reconnaître et à apprécier leurs qualités mutuelles et à en tirer le meilleur parti possible pour le plus grand bien de la communauté.

Collaboratrice de son mari à part entière, pour tout ce qui concerne le foyer et la famille, ... ses fonctions partagées lui permettront d'approfondir certains problèmes et de mieux comprendre certains actes posés par son compagnon.

En élargissant le cadre de ses connaissances et de ses responsabilités, elle acquerra un jugement plus sûr, un meilleur équilibre, plus stable et une plus juste compréhension des difficultés que doit surmonter son mari, ce qui l'aidera à se former une idée plus réaliste de l'existence et à mieux concevoir certaines exigences.

Le dialogue en sera facilité d'autant et son prestige accru auprès de son mari et de ses enfants. L'homme et la femme, unis dans un commun effort, assureront le progrès et le bonheur de la famille et, par voix de conséquence, de l'humanité.

La femme, un jour ou l'autre, souvent au moment le plus inopportun de son existence, lors de la maladie ou de la mort prématurée d'un époux par exemple, peut avoir à faire face à des problèmes *insurmontables* si elle ne possède pas certaines normes essentielles à l'administration des biens.

Qualifiée, elle pourra non seulement éviter les pires catastrophes, mais assumer avantageusement ses responsabilités additionnelles.

Le temps file lent ou rapide, selon qu'il est peine ou joie.

Pendant vingt ou trente ans, la ruche est pleine. la maison bourdonne de toutes parts ... puis ... un à un les grands enfants quittent la maison. Il arrive aussi que notre compagnon parte à son tour pour le grand voyage sans retour.

Après avoir déploré de n'avoir pas une minute à nous, voilà que, maintenant, nous en avons beaucoup trop.

Nous nous sentons un peu délaissés par ceux que nous aimons et à qui nous avons tant donné!

Si bien qu'il nous semble que les ayant un peu perdus, il ne nous reste plus rien.

Il faut prévoir ce moment et le préparer de longue date, savoir profiter en dilettante de cette liberté retrouvée, se créer de nouvelles occupations

agréables, intéressantes et enrichissantes, réaliser certains rêves, certaines ambitions, laissés jusqu'à en veillesse, ... continuer à nous intéresser à tout ce qui se passe dans le monde.

Il est arrivé ce jour où nous allons pouvoir nous détendre ... flâner ... bouquiner ... voyager ... nous consacrer selon nos désirs, aux œuvres sociales ... aux sports ... aux arts ... à la littérature ... à la musique ... à la peinture ... à la lecture, et même à certaines études qui nous intéressent particulièrement ... et pourquoi pas à la douce oisiveté si le cœur nous en dit, ... et que sais-je encore ...

Vivre pour nous-mêmes enfin ... à notre convenance, et comme nous l'entendons! ...

C'est déjà tout un programme.

Tout au long de notre vie, nous avons forgé notre expérience au fil des jours.

Nous avons non seulement les mains pleines ... nous voilà, les bras chargés de toutes les richesses accumulées au cours des ans! ...

Ne gardons pas jalousement ces trésors pour nous. Sachons discrètement et à bon escient en faire profiter les nôtres, mais avec beaucoup de délicatesse et de circonspection.

Ne leur distribuons pas les conseils au hasard, à tous les vents, à tort et à travers et sans discernement, là où ils feraient beaucoup plus de mal que de bien.

Ne les accablons pas de notre expérience

Laissons-leur le privilège de s'enrichir par eux-mêmes.

Soyons plutôt l'oreille discrète et toujours attentive, continuellement disponible pour écouter, comprendre, consoler, encourager ... pour continuer d'aimer, enfin ... mais avec sérénité, détachement, dégagés de tout égoïsme personnel, pour donner toujours plus que pour recevoir. N'est-ce pas enfin de compte ce que nous réussissons de mieux.

Soyons un témoignage du beau, du bien, du bon, du vrai. Soyons un oasis de fraîcheur et de sérénité, avec tout ce que cela comporte de charme, et d'agrément pour tous.

« La Revue Desjardins » à l'électronique

Récemment, le Conseil de la coopération du Québec publiait un index analytique de *La Revue Desjardins*. Le travail du Conseil de la coopération du Québec couvre la série complète de la Revue, de 1935 à 1969. Il s'agit d'un volumineux document de 625 pages qui contient plus de 5 000 pages qui contient plus de 5 000 références.

Les éléments importants de chacun des articles de la Revue sont signalés et peuvent être repérés grâce à des descripteurs appropriés et conformes au vocabulaire de l'auteur. Les descriptions sont classées alphabétiquement et complétées par une cote qui en précise la signification. Ainsi, un même article peut être classé au sujet d'étude, au nom d'un organisme corporatif, au lieu géographique et encore au nom de l'auteur si celui-ci présente un intérêt particulier. La multiplicité des descriptions permet donc une recherche exhaustive intéressante.

Publié par le Conseil de la coopération du Québec, l'index analytique de *La Revue Desjardins* a été édité par le Centre de documentation de l'Université Laval grâce à la participation financière du Ministère des Institutions financières, des compagnies et des coopératives. L'ensemble du travail a été dirigé par Monsieur Jude Bernier, chercheur, attaché au Conseil de la coopération du Québec. Également, il est à signaler que toute la série de *La Revue Desjardins* a été microfilmée à l'Université Laval, afin de permettre la conservation et l'utilisation de cette précieuse documentation.

Dans la préface, le directeur général du C.C.Q., Monsieur Yvon Daneau précise : « *La Revue Desjardins*, compte tenu de son ancienneté et de son importance, s'avérait l'un des instruments de travail les plus adéquats pour mettre à l'épreuve notre système de classification et de codification. »

